



**HAL**  
open science

## Rumilly (Haute-Savoie), 5 rue Charles de Gaulle

Michel Goy

► **To cite this version:**

Michel Goy. Rumilly (Haute-Savoie), 5 rue Charles de Gaulle. [Rapport de recherche] INRAP Rhône-Alpes - Auvergne. 2018. hal-03219833

**HAL Id: hal-03219833**

**<https://inrap.hal.science/hal-03219833>**

Submitted on 6 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

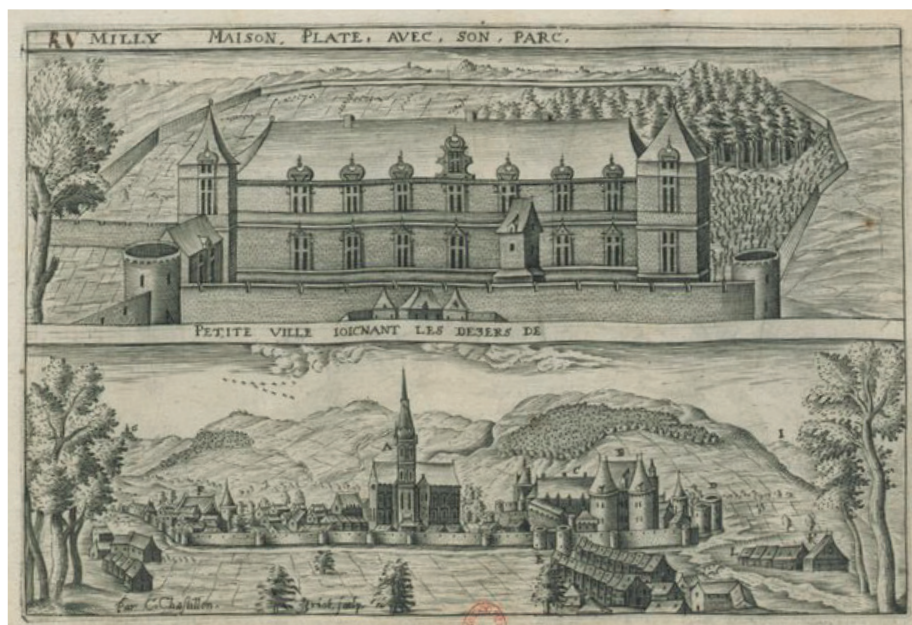
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rumilly, Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes

# 5 Rue Charles de Gaulle

sous la direction de

**Michel Goy**



Code opération  
22 13 125

Code INSEE  
74 225

Arrêté de prescription  
2018 - 533

Code Inrap  
D123653

**Inrap Auvergne—Rhône—Alpes**  
Septembre 2018



Rumilly, Haute-Savoie, Auvergne-Rhône-Alpes  
**5 Rue Charles de Gaulle**

Sous la direction de

**Michel Goy**

Code opération  
22 13 125

Code INSEE  
74 225

Arrêté de prescription  
2018 – 533

Code Inrap  
D123653

**Inrap Auvergne-Rhône-Alpes**  
11, rue d'Annonay, 69675 Bron cedex  
Tél. 04 72 12 90 00  
auvergne-rhone-alpes@inrap.fr

Septembre 2018



# Sommaire

## I. Données administratives, techniques et scientifiques

9	Fiche signalétique
10	Mots-clés des <i>thesaurus</i>
11	Intervenants
12	Notice scientifique
13	Tableau récapitulatif des résultats
13	Fiche d'état du site
14	Localisation de l'opération : 1/250 000, 1/25 000 et cadastrale
17	Arrêté de prescription
20	Projet scientifique d'intervention du diagnostic
24	Approbation du projet
25	Arrêté de désignation du responsable de l'opération

## II. Résultats

29	<b>1. Introduction</b>
	<b>1.1. Circonstances de l'intervention</b>
	<b>1.2. État des connaissances avant l'opération</b>
	1.2.1. Contexte géomorphologique (d'après O. Franc, in Landry 2016c)
30	1.2.2. Contexte archéologique
	1.2.3. Contextehistorique
31	<b>1.3. Stratégie et méthodes mises en oeuvre</b>
32	1.3.1. Techniques d'intervention : protocole
33	1.3.2. Déroulement de l'opération
	1.3.3. Archivage des données
34	<b>2. Résultats</b>
	<b>2.1. Présentation générale de la stratigraphie</b>
	<b>2.2. Le sondage 1</b>
36	<b>2.3. Le sondage 2</b>
	<b>2.4. Le sondage 3</b>
	<b>2.5. Éléments d'analyse du bâtiment d'époque Renaissance.</b>
	<b>2.5.1. Les niveaux du bâtiment</b>
37	2.5.1.1. Le niveau – 1
	2.5.1.2. Le niveau 0 (N0)

---

37	2.5.1.3.	Le niveau 1 (N1)
	2.5.1.4.	Le niveau 2 (N2)
38	<b>2.5.2.</b>	<b>Les ouvertures de la façade nord</b>
39	2.5.2.1.	Synthèse
	<b>2.5.3.</b>	<b>Les ouvertures de la façade sud</b>
40	2.5.3.1.	Synthèse
	<b>2.5.4.</b>	<b>Le passage voûté, les graffitis et le cabanon</b>
41	<b>2.5.5.</b>	<b>La cheminée, le décor peint et une porte US145</b>
42	<b>3.</b>	<b>Conclusion</b>
43		<b>Sources et bibliographie</b>
45		<b>Les illustrations</b>
		Table des illustrations
47		1 à 19 illustrations
65.		

## III . Inventaires techniques

69	<b>Les inventaires réglementaires</b>
	<b>Tableau des inventaires</b>
70	Inventaire des entités archéologiques : US et FAITS
74	Inventaire technique du mobilier
75	Inventaire de la documentation graphique
76	Inventaire des documents photographiques numériques
81	Inventaire de la documentation informatique
82.	









**I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques**



# Fiche signalétique

## Localisation

Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Département  
Haute-Savoie (74)

Communes  
Rumilly

Adresse ou lieu-dit  
5 Rue Charles de Gaulle

## Codes

code INSEE  
74 225

Code opération Patriarche  
22 13 125

## Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Système RGF93 / CC46  
x : 928 315,119 m  
y : 6 534 070,111 m  
z : 339,26 m à 335,25 m IGN69  
- ngf

## Références cadastrales

Commune  
Rumilly

Année  
2017

Section(s)  
AO

Parcelle(s)  
298

## Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Situé en zonage archéologique

## Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription  
n° 2018 - 533 du 09/05/2018

Numéro de l'arrêté de désignation  
du responsable  
n° 2018 - 847 du 23/07/2018

Numéro Inrap de l'opération  
D123653

## Propriétaires du terrain

Ville de Rumilly

## Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Ville de Rumilly

## Nature de l'aménagement

Aménagement d'un jardin de centre-ville

## Opérateur d'archéologie

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

## Responsable scientifique de l'opération

Michel Goy

## Organisme de rattachement

Inrap Auvergne-Rhône-Alpes  
12 rue L. Maggiorini  
69500 Bron

## Dates d'intervention sur le terrain

du 07/08/2018 au 09/08/2018

## Surface totale du projet d'aménagement

1 623 m<sup>2</sup> et 1 180 m<sup>2</sup> accessible

## Surface diagnostiquée

56,811 m<sup>2</sup>

## Pourcentage diagnostiqué

5 %

## Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique

Centre archéologique de Bron/Inrap  
12 rue Louis Maggiorini  
69500 Bron

## Financement

Loi de 2003 - redevance

## Informations sur la composition du rapport

Nombre de volume(s)

1

Nombre de figures

19

Nombre de pages

82

Nombre d'annexe(s)

0

# Mots-clefs des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- inférieur
  - moyen
  - supérieur
  - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- ancien
  - moyen
  - final
  - récent
  - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
    - ancien
    - moyen
    - final
  - Âge du Fer**
    - Hallstatt (premier âge du Fer)
    - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle
  - Non daté

## Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Fossé
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Habitat (torchis)
- Autre ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Mouture
- Prélèvement
- Autre

## Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

Autre 

**Participation à une programmation (n° de programme et intitulé)**

N° 19, Le fait urbain

# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
Laurence Ollivier, SRA	Ingénieur d'étude en charge du dossier
David Pelletier, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique (DAST)
Sophie Nourissat, Inrap	Déléguée aux DAST (D-DAST)
Michel Goy, Inrap	Responsable scientifique de l'opération

## Intervenants administratifs

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques
-, DRAC	Conservateur du Service régional de l'archéologie en Auvergne-Rhône-Alpes
Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, DRAC	Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie en Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe Julhès, Inrap	Directeur interrégional Inrap Auvergne-Rhône-Alpes
Sonia Blond Butlen, Inrap	Sécrétaire générale Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

## Équipe de fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique de l'opération	3
Catherine Plantevin, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Technicienne	3
Sylvaine Couteau, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Topographe : levé des points	1

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Michel Goy, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	Responsable scientifique de l'opération, rédaction et recherche documentaire	4
Catherine Plantevin, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Traitement du mobilier, inventaires	2
Sylvaine Couteau, Inrap	Assistante d'étude et d'opération	Topographe : réalisation du plan masse	1
Alban Horry, Inrap	Ingénieur chargé de recherche	Étude spécialisée	0
François Vaireaux, Inrap	Chargé d'opération et de recherche	DAO	1
Ghislaine Macabéo, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Étude de bâti, DAO et réalisation de la maquette PAO.	1

## Intervenants techniques

Prénom Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération	Nbre de jours
Sophie Binninger, Inrap	Assistante technique	Logistique du chantier	
Entreprise Mithieux TP	Terrassements mécaniques	1 pelle hydraulique sur chenilles de 5 à 8 tonnes équipée d'un godet lisse de 1,70 m de large	3
Entreprise -	Infrastructures de chantier	-	

# Notice scientifique

**Auteur :** Michel Goy (Inrap)

**Numéro d'OA** (opération archéologique) : 22 13 125

**Responsable d'opération :** Michel Goy (Inrap)

**Nature de l'opération :** OD du 07/07/2018 au 09/07/2018

**Couverture géographique :** Auvergne–Rhône–Alpes > Haute–Savoie > Rumilly

**Code INSEE de la commune :** 74 225

**Mots clés du *thésaurus* :** habitat urbain, bâtiments, murs, remblais

**Chronologie :** Moyen Âge, bas Moyen Âge, Temps moderne, Contemporain

**Peuples et cités :** –

**Keywords :** –

**Titre :** Auvergne–Rhône–Alpes, Haute–Savoie, Rumilly

**Sous-titre :** 5 Rue Charles de Gaulle

L'intervention archéologique conduite sur la commune de Rumilly (Haute-Savoie), au 5 rue Charles de Gaulle, dans le cadre du projet de jardin de ville s'est avérée positive, avec la découverte de murs dans l'emprise nord du terrain, mis au jour sous la terre végétale à partir de 334,53 m NGF, et sous des remblais épousant le pendage du terrain naturel qui plonge vers l'ouest. Un mur orienté nord-sud a été identifié comme un mur de terrasse fondé dans le terrain géologique remanié. Les deux autres sondages, l'un situé à l'est à hauteur du niveau 2 du grand bâtiment et le troisième dans le jardin au sud se sont avérés négatifs, hormis une succession de couches de remblais anciennes, d'une tranchée profonde et d'un chablis.

Le grand bâtiment positionné au milieu de la parcelle présente une architecture remarquable, quoique très remaniée, avec des baies à doubles croisillons de grand modèle (4 m de haut sur 2,50 m de large), cinq en façade nord et quatre sur la façade sud. Sur la façade sud, les baies sont encadrées au niveau du linteau supérieur par une ligne non continue de trois corbeaux en pierre sans doute « armoriés » à l'origine.

La disposition de ces ouvertures révèle le caractère ostentatoire des possesseurs de cette demeure et désigne le niveau 1 comme étant celui d'habitation, d'autant plus qu'une cheminée monumentale se dresse à ce niveau et que des décors en ornent les murs.

L'insertion topographique de ce bâtiment noble apparaît nettement sur la Carte de 1728 dans le maillage urbain médiéval, où la demeure est environnée au sud par une parcelle boisée et au nord par un jardin de plan rectangulaire avec une grande plate-bande centrale.

Le secteur situé à l'est du bâtiment noble semble avoir été profondément remanié par l'ajout d'un mur de soutènement des terres et la construction d'un passage voûté postérieur dans une fourchette chronologique comprise entre le deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> s., et le début du XIX<sup>e</sup> s. C'est visiblement à cette époque qu'est ajouté un muret de jardin dont les traces sont encore visibles sur le terrain et sur le plan parcellaire de 1864, qui occulte en partie la façade sud, dissimulée encore récemment par la végétation.

L'analyse des données recueillies sur le terrain conduit à identifier des vestiges de la fin du Moyen Âge à la période moderne, caractérisés par un bâtiment appartenant à la noblesse savoyarde, très remanié à la période contemporaine. Ce bâtiment remarquable d'époque Renaissance s'inscrit dans un cadre urbain médiéval qui se dessine sous les façades actuelles de Rumilly.

## Bibliographie :

### Goy 2018

Goy (M.) – *Rumilly (Haute–Savoie), 5 Rue Charles de Gaulle*, Rapport de diagnostic.

Bron : Inrap ARA, 2018, 82 p.

## Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Bas Moyen Âge	Bâtiment, baies à meneaux, cheminée, porte chanfreinée, décor peint	Sans	Habitat
Temps modernes	Murs	Céramique, faune	Habitat
Contemporain	Bâtiment	Sans	Habitat

## Fiche d'état du site

À l'issue du diagnostic, les trois sondages ont été rebouchés. Seul, le sondage 1 dans l'emprise sud a permis de reconnaître des vestiges de murs en fondation entre 0,70 m et 1,25 m sous la surface. Le terrain naturel a été atteint à l'extrémité est du sondage 1, au niveau du mur M1, où il apparaît de part et d'autre. À l'ouest du sondage, la puissance stratigraphique des remblais atteint 2,20 m sans que le substrat n'ait été rencontré. Le sondage 3, profond de 1,30 m en moyenne ne fournit aucun vestige archéologique ; outre la couche de terre végétale, trois couches de remblais de démolition y ont été rencontrés.

Le bâtiment d'époque Renaissance en élévation sur la parcelle a fait l'objet d'une campagne photographique et d'une interprétation stratigraphique.



## Pièces complémentaires : localisation

Auvergne-Rhône-Alpes

Haute-Savoie, 5 Rue Charles de Gaulle

x : 928 315,119 m

y : 6 534 070,111 m

z : 339,26 m à 335,25 m IGN69-NGF

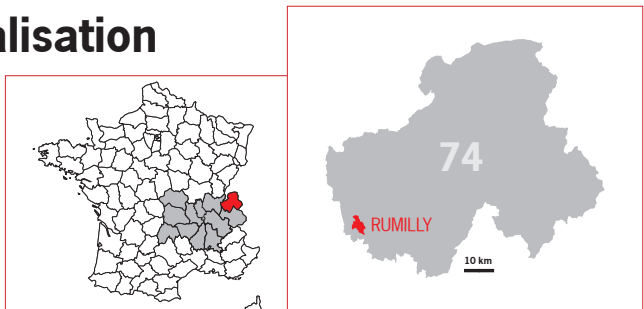


Fig. A : localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication ARA ; DAO ; Gh. Macabéo/Inrap.

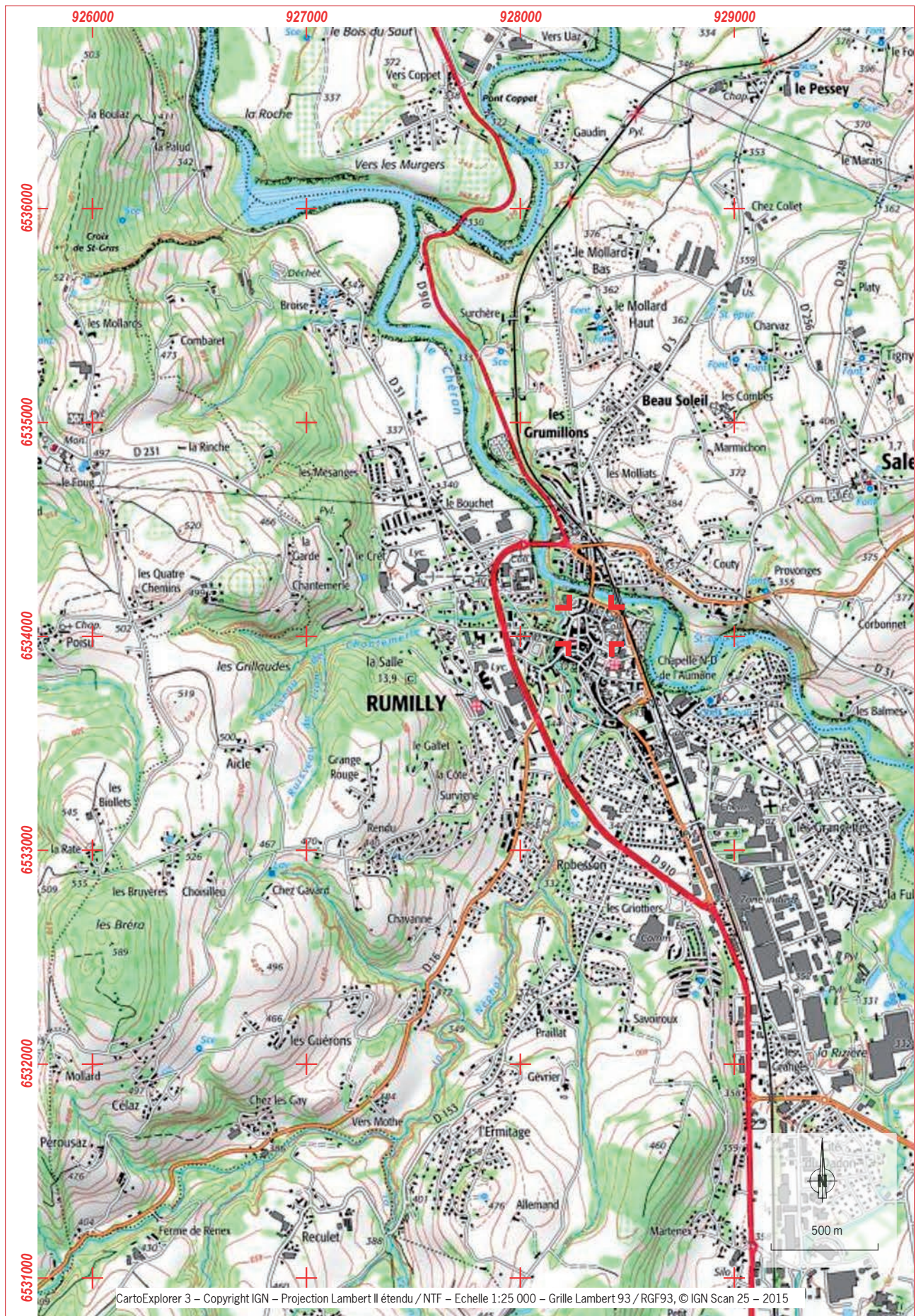


Fig. B : localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : IGN ; SIG et DAO : Gh. Macabéo/Inrap

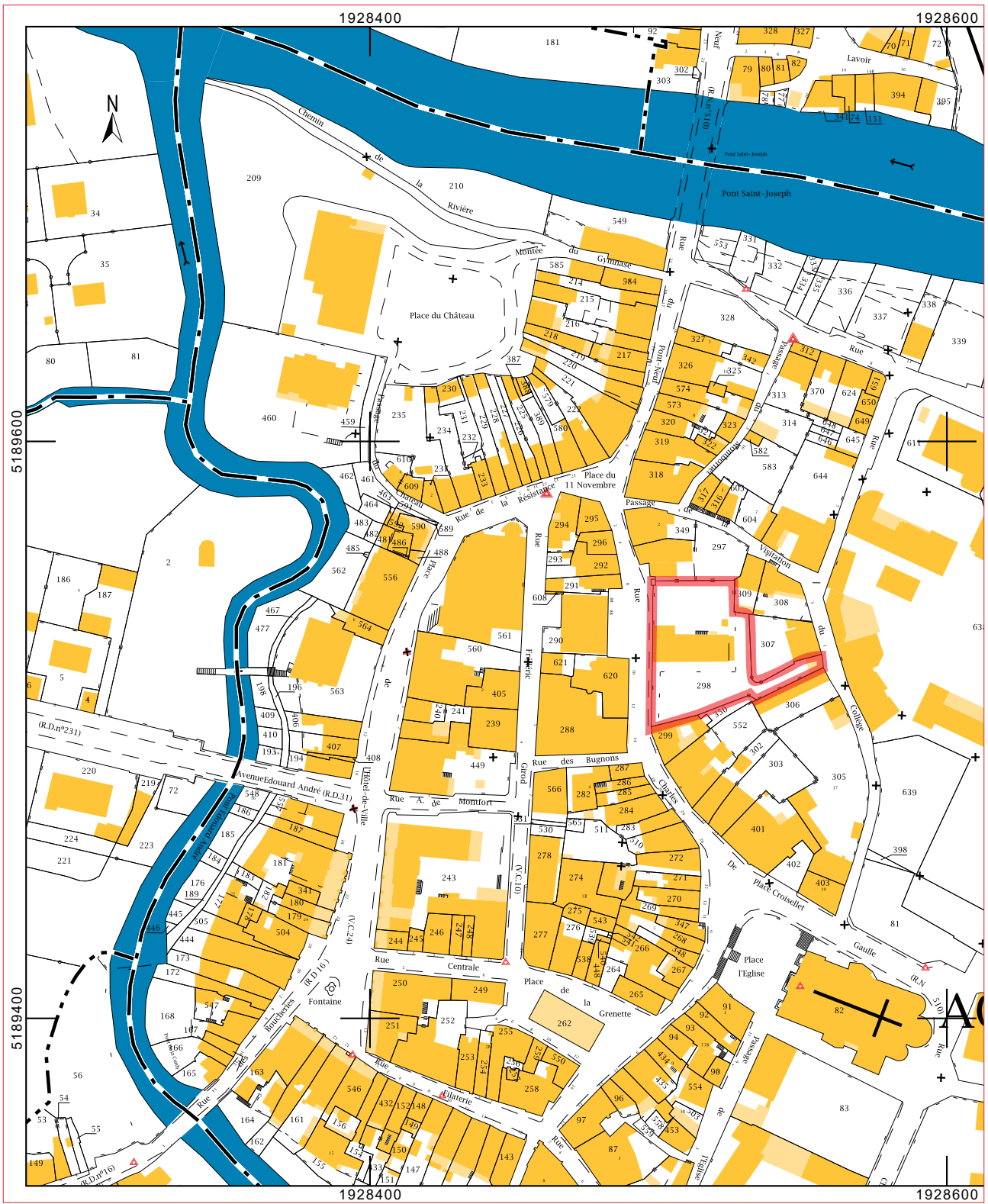


Fig. C : localisation cadastrale 1/2 000 – parcelles AO 298

Source : cadastre.gouv.fr ; DAO : Gh. Macabéo/Inrap

# Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

D123653

portant prescription et attribution d'un diagnostic d'archéologie préventive

Arrêté n° 2018-533 Du 9 mai 2018

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-511 du 14 décembre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Bastien Colas, directeur régional adjoint, responsable du pôle « création, médias et industries culturelles », Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs ;

Vu l'arrêté n° 2018-3 du 1er mai 2018 portant subdélégation à Monsieur Stéphane Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Madame Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à Monsieur François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PA07422518A0002, permis d'aménager, déposé par – la Ville de Rumilly – pour le projet « 5 rue Charles de Gaulle » localisé à RUMILLY, transmis par la Ville de Rumilly, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 18 avril 2018 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : les travaux impliquent des terrassements dans un secteur susceptible de receler des vestiges archéologiques médiévaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

Considérant que l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est le seul opérateur habilité à réaliser un diagnostic sur le territoire concerné par le projet d'aménagement susvisé.

## ARRÊTE

**Article 1** - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « 5 rue Charles de Gaulle », sis en :

RÉGION : AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
• DEPARTEMENT : HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE : RUMILLY  
Lieu-dit ou adresse : 5 Rue Charles de Gaulle  
Cadastre : Section : AO, Parcelle(s) : 298

Réalisé par : Ville de Rumilly

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 623 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au

présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

**Article 2** - La réalisation de l'opération de diagnostic prescrite par le présent arrêté est attribuée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

**Article 3** - L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

**Article 4 - Objectifs scientifiques**

Rumilly est située dans l'avant-pays savoyard serré entre le Rhône et le massif des Bauges, plus précisément dans l'Albanais, en amont de la confluence du Chéran avec le Fier. Cette vallée menant au Rhône par le défilé du Fier ou par la montagne est empruntée dès la période protohistorique comme en témoignent des objets mobiliers en bronze découverts en rive du Chéran et une épée en fer au hameau de Balvay. A l'époque romaine, cette vallée devient un axe de circulation important reliant les deux villes romaines d'Albens et de Seyssel. Une voie en partie taillée dans le rocher est encore visible dans le défilé du Fier sur la commune actuelle de Seyssel. Sur le territoire communal de Rumilly, plusieurs découvertes anciennes témoignent de cette période, comme l'épithaphe de Romania Veratia découverte en trois fragments autour de la place de l'Hôtel de Ville, des sépultures et un pavage qui pourrait correspondre à une portion de voie à Balvay. A l'époque médiévale, s'installe le bourg fortifié comprenant le château, l'église Sainte Agathe et quelques maisons nobles. L'ancien cimetière entourant l'église est enfoui sous la place actuelle. Trois établissements religieux (le couvent des Bernardines, le couvent des Visitandines et le couvent des Capucins) prennent place à l'intérieur de la ville fortifiée au cours du XVIIème siècle. La parcelle concernée par le diagnostic archéologique se situe dans le centre ancien. Au XVIIIe s., la mappe sarde, indique une occupation de vergers, mais, la localisation permet de penser que cette parcelle a été bâtie antérieurement, au Moyen Âge en particulier. Le diagnostic archéologique s'attachera à repérer les occupations anciennes, les caractériser et les interpréter, afin d'en préparer éventuellement la fouille.

**Article 5 - Principes méthodologiques**

L'opération archéologique consistera en grandes tranchées à la pelle mécanique munie d'un godet lisse ; le terrain naturel devra être par endroit entamé. Ces sondages viseront principalement à reconnaître la présence de vestiges archéologiques et à les caractériser. Ils devront couvrir un minimum de 8% du terrain. Quelle que soit la nature de la découverte, chaque sondage positif devra faire l'objet d'une évaluation complète en agrandissant les sondages en « fenêtres » afin de connaître précisément : la nature des vestiges (chronologie et structure), leur épaisseur et leur étendue. Si des tombes sont mises au jour dans les sondages elles ne devront pas être systématiquement traversées par la pelle mécanique. Il faudra cependant procéder à un nombre de tests suffisant pour évaluer le degré de complexité d'une éventuelle fouille : nombre de tombes, nombre d'individus par tombe, qualité de leur conservation, présence de mobilier funéraire. Si les sondages sont négatifs, seul un schéma graphique présentera : l'épaisseur de la couche de terre végétale, le sommet du substrat et la profondeur du sondage. L'étude du mobilier fera l'objet d'un soin particulier pour préciser la nature et la datation des installations, avec une présentation iconographique des objets datant.

**Article 6 - Responsable scientifique**

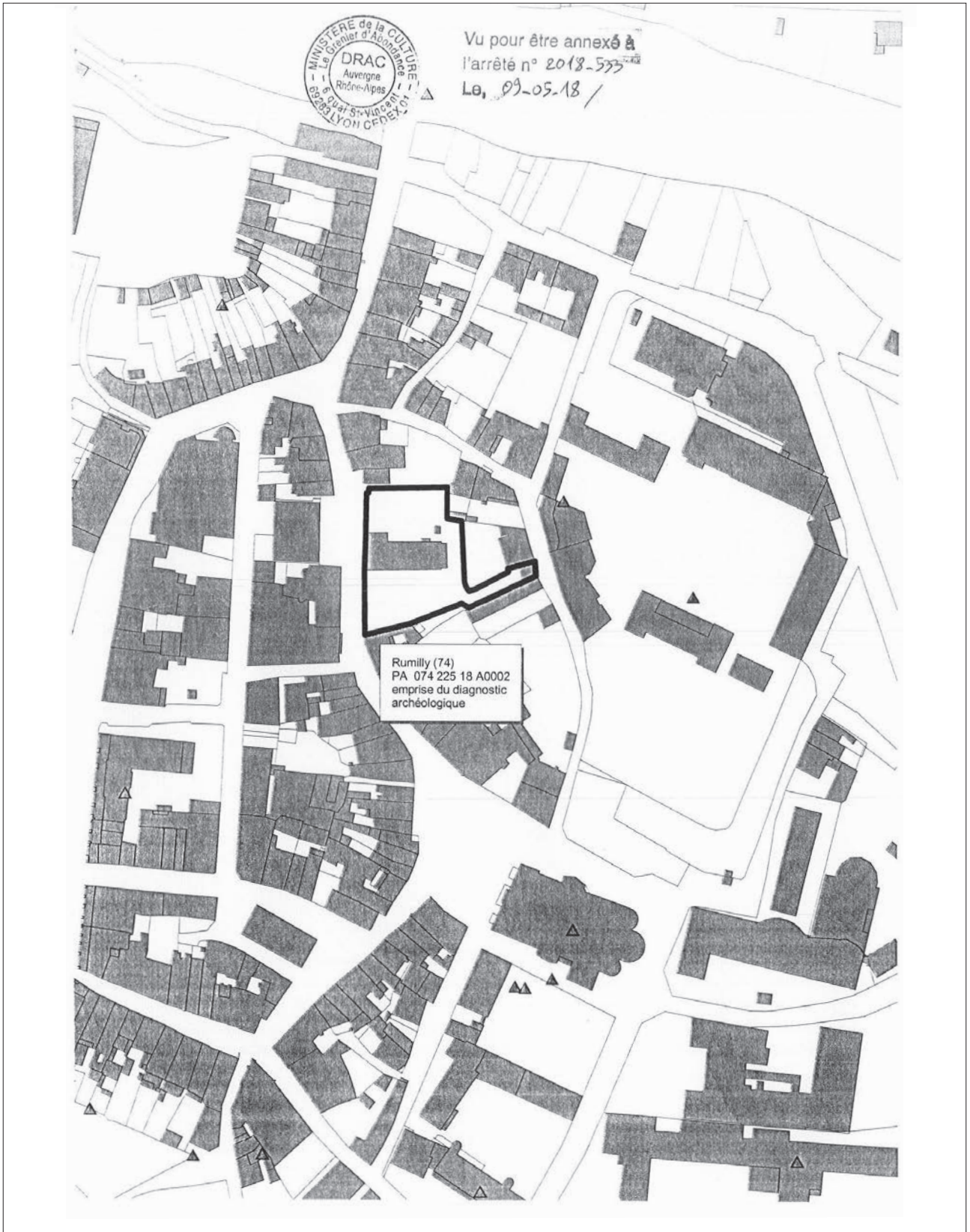
Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologie des périodes historiques, gallo-romaine ou médiévale.

**Article 7** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Ville de Rumilly, à la Ville de Rumilly et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Lyon, le 9 mai 2018

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

  
Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL



# Projet scientifique d'intervention (PSI) – Inrap



Institut national  
de recherches  
archéologiques  
préventives

## PROJET D'OPÉRATION DE DIAGNOSTIC

**Réf. Projet : D123653**  
**SRA : 2018-533**  
**DP**

### 1. IDENTIFICATION :

**SITE** : 5, rue Charles de Gaulle  
**COMMUNE** : Rumilly  
**DÉPARTEMENT** : Haute-Savoie (74)  
**RÉFÉRENCES CADASTRALES** :

Commune	Section	Parcelles
Rumilly	AO	298

**MAÎTRE D'OUVRAGE** : Ville de Rumilly  
**SURFACE À DIAGNOSTIQUER** : 1 623 m<sup>2</sup>  
**TYPE DE L'OPÉRATION** : urbain  
**DATE RÉCEPTION PRESCRIPTION** : 16/05/18  
**DATE DU PROJET** : 12/06/18  
**TYPE D'AMENAGEUR** : public  
**TPOLOGIE DE L'AMENAGEMENT** : aménagement d'un jardin de centre ville

### 2. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

Rumilly est située dans l'avant-pays savoyard serré entre le Rhône et le massif des Bauges, plus précisément dans l'Albanais, en amont de la confluence du Chéran avec le Fier. Cette vallée menant au Rhône par le défilé du Fier ou par la montagne est empruntée dès la période protohistorique comme en témoignent des objets mobiliers en bronze découverts en rive du Chéran et une épée en fer au hameau de Balvay. A l'époque romaine, cette vallée devient un axe de circulation important reliant les deux villes romaines d'Albens et de Seyssel. Une voie en partie taillée dans le rocher est encore visible dans le défilé du Fier sur la commune actuelle de Seyssel. Sur le territoire communal de Rumilly, plusieurs découvertes anciennes témoignent de cette période, comme l'épithaphe de Romania Veratia découverte en trois fragments autour de la place de l'Hôtel de Ville, des sépultures et un pavage qui pourrait correspondre à une portion de voie à Balvay. A l'époque médiévale, s'installe le bourg fortifié comprenant le château, l'église Sainte Agathe et quelques maisons nobles. L'ancien cimetière entourant l'église est enfoui sous la place actuelle. Trois établissements religieux (le couvent des Bernardines, le couvent des Visitandines et le couvent des Capucins) prennent place à l'intérieur de la ville fortifiée au cours du XVIIIème siècle. La parcelle concernée par le diagnostic archéologique se situe dans le centre ancien. Au XVIIIe S., la mappe sarde, indique une occupation de vergers, mais, la localisation permet de penser que cette parcelle a été bâtie antérieurement, au Moyen Age en particulier. Le diagnostic archéologique s'attachera à repérer les occupations anciennes, les caractériser et les interpréter, afin d'en préparer éventuellement la fouille.

L'opération archéologique consistera en grandes tranchées à la pelle mécanique munie d'un godet lisse ; le terrain naturel devra être par endroit entamé. Ces sondages viseront principalement à reconnaître la présence de vestiges archéologiques et à les caractériser. Ils devront couvrir un minimum de 8% du terrain. Quelle que soit la nature de la découverte, chaque sondage positif devra faire l'objet d'une évaluation complète en agrandissant les sondages en « fenêtres » afin de connaître précisément : la nature des vestiges (chronologie et structure), leur épaisseur et leur étendue. Si des tombes sont mises au jour dans les sondages elles ne devront pas être systématiquement traversées par la pelle mécanique. Il faudra cependant procéder à un nombre de tests suffisant pour évaluer le degré de complexité d'une éventuelle fouille : nombre de tombes, nombre d'individus par tombe, qualité de leur conservation, présence de mobilier funéraire. Si les sondages sont négatifs, seul un schéma graphique présentera : l'épaisseur de la couche de terre végétale, le sommet du substrat et la profondeur du sondage. L'étude du mobilier fera l'objet d'un soin particulier pour préciser la nature et la datation des installations, avec une présentation iconographique des objets datant.

### 3. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

#### 3.1. Principes généraux

L'intervention se déroule en deux temps :

- la phase dite phase terrain qui correspond aux travaux de terrassement et de fouille réalisés sur le site ;
- la phase dite phase d'étude qui englobe la saisie et l'analyse descriptive des données archéologiques par le responsable d'opération, la réalisation des illustrations par un dessinateur spécialisé en DAO ainsi que la rédaction de la synthèse chronologique et la restitution du site au sein des problématiques historiques locales et régionales.

#### 3.2. Préalables

- Permettre le libre accès au terrain à l'équipe de l'Inrap ce qui implique la mise à disposition d'un double des clés du garage ;
- coupe des arbres à ras sans dessouchage et débroussaillage du terrain ;
- évacuation des déchets verts ou à défaut stockage en bordure d'emprise.

L'emprise du bâtiment existant ne sera pas évaluée.

#### 3.3. Mise en oeuvre du diagnostic

Les sondages seront réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique sur chenilles 5/8 tonnes équipée d'un godet lisse.

Le taux de couverture des sondages devra atteindre 8 % de la surface de l'emprise prescrite.

Les sondages seront amenés jusqu'au sommet du substrat géologique si les cotes de terrassement ou de fondation projetées ne sont pas transmises à l'Inrap avant la mise en place de l'opération. Dans le cas contraire, ces dernières seront prises en considération et le décapage archéologique sera conduit jusqu'à 0,50 m sous les cotes indiquées. Si la nappe phréatique ou si le substratum géologique apparaissent avant cette côte « plancher » des terrassements, les décapages seront interrompus.

Les sondages seront éventuellement élargis en fenêtre s'ils sont positifs.

Leur implantation, leur profondeur et leur géométrie seront adaptées aux exigences scientifiques de l'intervention, à la topographie du terrain et à la géométrie de l'emprise.

**Les faits archéologiques mis au jour seront relevés en plan, et éventuellement en élévation.**

**Des coupes ou logs stratigraphiques seront relevés dans tous les sondages, même négatifs.**

**Conformément à la loi sur l'environnement, la terre végétale sera individualisée des sédiments formant la sous-couche et fera l'objet d'un stockage distinct.**

La documentation de fouille (mobilier, matériel biologique, prélèvements, photographies, minutes et documents écrits) sera inventoriée en conformité avec **l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologique.**

Le mobilier sera traité, conditionné et traité conformément aux instructions stipulées dans **l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu de diagnostics et fouilles archéologiques.**

Des prélèvements à but de datation radiocarbone seront effectués.

#### 3.4. État du terrain en fin d'intervention

L'Inrap réalisera un remblaiement sans compactage minimal avec nivellement du foisonnement résiduel.

La terre végétale sera remise en place en dernier.



## 4. MOYENS

Les budgets présentés ci-après sont prévus pour une opération moyennement positive. Ils pourront être réajustés en cours d'opération en fonction des découvertes.

### 4.1. Phase Préparation

La préparation du chantier (formalités administratives, prise de connaissance des modalités d'intervention, organisation du chantier et préparation logistique) sera effectuée en 1 jour par le responsable d'opération (RO) et par un archéologue-technicien (TECH).

### 4.2. Déploiement des moyens en phase terrain

La **phase de terrain** sera mise en œuvre sur une durée de 4 jours ouvrés, par l'équipe suivante :

- 1 pelle hydraulique sur chenilles 5/8 tonnes équipées d'un godet lisse durant 4 jours (hors rebouchage) ;
- 1 responsable d'opération (RO) et 1 archéologue-technicien durant 4 jours ;
- 1 géomorphologue durant 1 jour ;
- 1 topographe durant 1 jour ;

### 4.3. Déploiement des moyens en phase étude

D'une durée de 3 jours, la **phase de rapport** sera réalisée par :

- 1 responsable d'opération (RO) durant 3 jours ;
- 1 technicien spécialisé/infographiste (DAO) durant 2 jours ;
- 1 technicien spécialisé/maquettiste (PAO) durant 1 jour ;
- 1 technicien (saisie inventaires, traitement mobilier) durant 2 jours ;
- des spécialistes à concurrence de 2 jours ;
- 1 topographe durant 1 jour ;

### 4.4. Provision pour analyse

Une enveloppe de 500 euros sera provisionnée pour couvrir les frais d'analyses réalisées par des partenaires extérieurs (datations radiocarbone, anthracologie, traitement des éléments métalliques...).

### 4.5. Bilan des moyens

Moyens Humains (j/h)	RO	Tech.	Spécialistes	Topo.	DAO	PAO	Total
Préparation	1	1					2
Terrain	4	4	1	1			10
Rapport	3	2	2	1	2	1	11
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>23</b>

Moyens de terrassement	Fouille
pelle 5/8 tonnes	4

## 5. DELAIS DE REALISATION

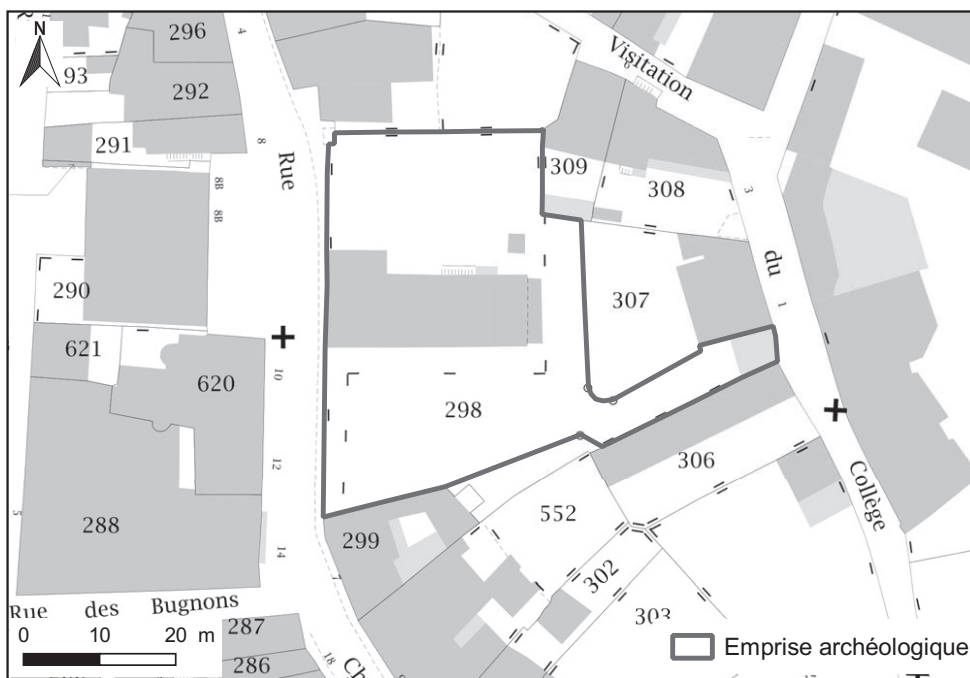
Durée terrain : 4 jours

Durée étude : 3 jours

Délai de rendu du rapport : selon convention. Dans le cas où les résultats des rapports d'analyse des laboratoires extérieurs à l'Inrap seraient rendus hors délais de remise du RFO, une note d'accompagnement sera rédigée par le responsable d'opération.

## 6. OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Sans objet.



# Approbation du projet



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Préfet de région

à

INRAP - Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne

11 Rue d'Annonay

69675 BRON

Lyon, le 19 JUN 2018

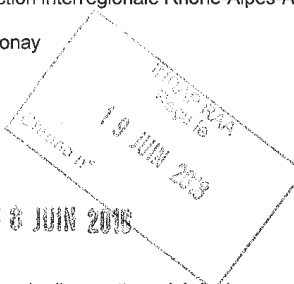
Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Laurence OLLIVIER  
04 72 00 44 90

laurence.ollivier@culture.gouv.fr

Références : 2018/5909/LO/MNT



## Lettre recommandée avec accusé de réception

**Objet :** Réception et validation d'un projet d'intervention de diagnostic archéologique  
**Références :** RUMILLY (HAUTE-SAVOIE), 5 rue Charles de Gaulle  
PA07422518A0002  
Votre courrier du 13/06/18

Vous m'avez transmis le projet d'intervention détaillant la mise en œuvre du diagnostic d'archéologie préventive prescrit par l'arrêté du 9 mai 2018.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 15 juin 2018.


Je vous informe que ce projet d'intervention est conforme à ma prescription.

En application de l'article R.523-30 du code du patrimoine, il vous revient désormais d'adresser à l'aménageur un projet de convention précisant les conditions de réalisation du diagnostic conformément à l'article R.523-31 du même code.

Je vous rappelle également que vous devez me transmettre une copie de la convention dès sa signature et que vous êtes tenu de me faire connaître les dates de début et de fin du diagnostic au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

Sur ce point, je vous invite, tout comme l'aménageur, à être attentif au respect des délais fixés par l'article L.523-7 du code du patrimoine afin d'écartier tout risque de caducité de ma prescription.

Pour le Préfet de région,  
le directeur régional des affaires culturelles,  
et par délégation,  
le conservateur régional de l'archéologie



Frédéric Letterlé

# Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Décision n° 2018/847 Du 23 juillet 2018  
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-511 du 14 décembre 2017, portant délégation de signature à Monsieur Michel Prosic, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'attributions générales, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Eric Bultel, directeur régional adjoint des affaires culturelles. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Prosic et de Monsieur Eric Bultel, cette délégation est exercée par Monsieur Bastien Colas, directeur régional adjoint, responsable du pôle « création, médias et industries culturelles », Monsieur Pascal Mignerey, directeur régional adjoint, responsable du pôle « architecture et patrimoine » et Madame Jacqueline Broll, responsable du pôle « action culturelle et territoriale » selon leurs domaines de compétences respectifs. ;

Vu l'arrêté n° 2018-5 du 17 mai 2018 portant subdélégation à Monsieur Stéphan Soubranne, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, et en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur Frédéric Letterlé, conservateur régional de l'archéologie et à Madame Marie-Agnès Gaidon-Bunuel, conservatrice régionale adjointe de l'archéologie et à Monsieur François Dumoulin, conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2018-533 du 9 mai 2018 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive avec attribution immédiate (RUMILLY, HAUTE-SAVOIE, 5 rue Charles de Gaulle) ;

## ARRÊTE

**Article 1** - Monsieur Michel GOY est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 9 mai 2018 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 2213125

**Article 2** - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : Ville de Rumilly, Monsieur Michel GOY, INRAP - Direction interrégionale Rhône-Alpes-Auvergne.

Fait à Lyon, le 23 juillet 2018

Pour le Préfet de Région,  
et par délégation, le Directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation  
La Conservatrice régionale de l'archéologie adjointe

Marie-Agnès GAIDON-BUNUEL



## II. Résultats



# 1. Introduction

## 1.1. Circonstances de l'intervention

L'emprise du diagnostic archéologique se situe sur le territoire de la commune de Rumilly, en Albanais, dans le département de la Haute-Savoie (fig. 1). La commune se trouve au confluent de deux rivières, le Chéran et la Nephaz (fig. 2). La parcelle soumise au diagnostic est étagée en terrasses. À l'est, elle est accessible par la rue du Collège et à l'ouest, elle est de plain-pied avec la rue Charles de Gaulle. Entre ces deux points d'accès, il y a 7 m de dénivelé. La parcelle est encadrée au nord et au sud par des murs parcellaires de jardins et de maisons, elle est de forme irrégulière (fig. 3) avec une extension à l'est qui correspond à l'accès par la rue du Collège. L'altitude NGF varie de 339,36 m à l'est, à 335 m au nord et à 336 m au sud.

L'intervention est motivée par le projet de création d'un jardin de ville en centre-ville. Le diagnostic avait pour but de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques présents afin de déterminer, le cas échéant, les types de mesures dont ils devaient faire l'objet. Les travaux étant susceptible d'atteindre et de modifier le substrat archéologique par des décaissements futurs liés au projet de construction, le service régional de l'archéologie Rhône-Alpes a souhaité la réalisation d'un diagnostic d'évaluation du potentiel sous-jacent.

Cette opération préalable au projet de construction avait un caractère important en raison de l'absence de documentation archéologique sur la ville de Rumilly. Si des vestiges d'époque romaine, ou plus ancienne sont attestés par l'archéologie dans la campagne (Landry 2015, 2016), l'archéologie urbaine est quasiment muette. Cette constatation a motivé les services de l'État, en l'occurrence la DRAC Rhône-Alpes, *via* le Service régional de l'archéologie (agent en charge du dossier : Laurence Ollivier) à intervenir sur ce dossier. L'intervention a été exécutée conformément à la prescription archéologique n°2018-533 en date du 9 mai 2018.

## 1.2. État des connaissances avant l'opération

### 1.2.1. Contexte géomorphologique (d'après O. Franc, *in* Landry 2016c)

La commune de Rumilly se développe dans la plaine de l'Albanais appartenant à l'avant-pays savoyard entre le lac du Bourget et le lac d'Annecy, dominée à l'est par le Semnoz et à l'Ouest par la chaîne du Gros Foug, culminant à 1 033 m d'altitude et constituée par les montagnes de la Biolle de Cessens et du mont Clergeon. Cette plaine est drainée par le Chéran qui prend sa source à l'est dans le Massif des Bauges, à 2 163 m d'altitude. Cette rivière sort des Bauges par une profonde cluse entre montagne des Bauges et montagne du Semnoz et la gorge, profonde de plus de 100 m, que franchit le pont de l'Abîme, permet de constater le refoulement de ces massifs sur les formations molassiques (Gidon 1970). Après un parcours de 54 km, le Chéran se jette dans le Fier qui prend lui-même sa source dans la chaîne des Aravis à 1 964 m et rejoint à l'ouest le cours du Rhône après avoir traversé le massif du Gros Foug par des gorges encaissées.



Le bourg de Rumilly est implanté immédiatement au sud du confluent de ces deux torrents affluents du Rhône. L'Albanais appartient à la vaste dépression molassique qui sépare à l'est les chaînes subalpines représentées par le massif des Bauges (montagne du Semnoz à 1 699 m au Crêt de Chatillon) et à l'ouest la montagne du Gros Foug au caractère nettement jurassien malgré son appartenance aux massifs subalpins car elle est un des prolongements méridionaux des plis du Jura. La dépression molassique résulte de l'accumulation d'anciens dépôts deltaïques marins, au Tertiaire récent (Miocène). Ces molasses, gréso-conglomératiques très épaisses recouvrent les terrains plus anciens du Secondaire souvent masqués. Ces derniers affleurent dans les chaînons souvent isolés, où ils percent à la faveur de bombements anticlinaux allongés comme la chaîne du Gros Foug.

Enfin les dépôts quaternaires, puisque cette région a été, bien entendu, remodelée par les périodes glaciaires du Pléistocène, tapissent la plupart des dépressions molassiques et coiffent généralement le sommet ou les pentes des reliefs. Ainsi, la topographie actuelle des vallées résulte de cette morphogénèse glaciaire et notamment de la dernière glaciation du Würm, responsable du dépôt d'une moraine de fond pointant parfois en buttes morainiques (« drumlins »). Les épisodes de la déglaciation au cours du Tardiglaciaire, puis la dynamique alluviale des cours d'eau ainsi que la dynamique des versants au cours de l'Holocène, conditionnent également les formations superficielles rencontrées dans le secteur. Sur le terrain, à l'extrémité est du sondage 1, un limon argileux orange contenant des galets (15 cm en moyenne) et gravillons a été rencontré, ainsi qu'un sable fin brun jaune contenant de rares galets.

### 1.2.2. Contexte archéologique

L'agglomération de Rumilly est située dans l'avant-pays savoyard serré entre le Rhône et le massif des Bauges, plus précisément dans l'Albanais, en amont de la confluence du Chéran avec le Fier. Cette vallée menant au Rhône par le défilé du Fier ou par la montagne est empruntée dès la période protohistorique comme en témoignent des objets mobiliers en bronze découverts en rive du Chéran et une épée en fer au hameau de Balvay.

À l'époque romaine, cette vallée devient un axe de circulation important reliant les deux villes romaines d'Albens et de Seyssel. Une voie en partie taillée dans le rocher est encore visible dans le défilé du Fier sur la commune actuelle de Seyssel. Sur le territoire communal de Rumilly, plusieurs découvertes anciennes témoignent de cette période, comme l'épithaphe de *Romania Veratia* découverte en trois fragments autour de la place de l'Hôtel de Ville, ou des sépultures et un pavage qui pourrait correspondre à une portion de voie, à Balvay. Une section d'aqueduc a également été appréhendée en 1965 vers la gare (Bertrand 1999 : 302).

À l'époque médiévale, s'installe le bourg fortifié comprenant le château, l'église Sainte Agathe et quelques maisons nobles. L'ancien cimetière entourant l'église est enfoui sous la place actuelle. La parcelle concernée par le diagnostic archéologique se situe dans le centre ancien. Au XVIII<sup>e</sup> s., la Mappede sarde indique une occupation de vergers, mais, la localisation permet de penser que cette parcelle a été bâtie antérieurement, au Moyen Âge en particulier. Le diagnostic archéologique s'attachera à repérer les occupations anciennes, à les caractériser et les interpréter, afin d'en préparer éventuellement la fouille.

### 1.2.3. Contexte historique

Du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> s., Rumilly est un avant-poste des possessions genevoises face à la puissante maison de Savoie. C'est une propriété des comtes de Genève auxquels laquelle la ville est inféodée. En 1100, le comte Aimon II de Genève fait donation aux bénédictins de Nantua, de l'église Sainte-Agathe avec ses dépendances à savoir

la chapelle Saint-Pierre du château, l'église de Massingy et celle de Moye. Cette donation est confirmée en 1106 par le pape Pascal II. Il faut attendre l'année 1291 (Croisollet 1869 : 34) pour qu'une première charte de franchises et de libertés soit donnée par le comte Amédée II de Genevois, qui confirme celles accordées en 1252 par le comte Guillaume II. En 1417, le duc Amédée de Savoie achète à la princesse Marguerite de Joinville, épouse du comte Pierre de Genève, la ville de Rumilly et confirme à Chambéry, le 10 mars 1418, les franchises accordées en 1291, 1320, 1371, 1373 et 1383. En 1430, un incendie détruit la plupart des maisons et le pont de bois sur le Chéran, un nouvel incendie a lieu en 1448, suivi par celui de 1514.

La ville était fortifiée depuis le Moyen Âge avec un château (disparu) situé au nord-est, au bout du plateau à la confluence de la Nephaz et du Chéran (D'Agostino, Gendron 2015). Le duc Emmanuel-Philibert fait fortifier les avenues sur la route de Genève et de Seyssel en 1565 et en 1585, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> fait réparer les fortifications du château et de la ville pour se prémunir des invasions de troupes armées protestantes en provenance de Genève. En 1630, la ville est assiégée par les troupes françaises de Louis XIII et prise en trois jours. La cité aurait dû être rasée, elle ne doit son salut qu'à l'intervention d'une religieuse bernardine, parente d'un des chefs de guerre du roi Louis XIII.

Rumilly a été la résidence de plusieurs familles de la noblesse savoyarde. La famille Portier est la plus ancienne de ces familles, elle avait la charge, devenue héréditaire de garde du château ou « *Portarii* », et était établie à Rumilly depuis 1219 avec *Jacobus Portarius* qui y possédait plusieurs fiefs. Les autres familles seigneuriales sont celle des Villette, vidomne<sup>1</sup> de Rumilly à partir de 1272 ; les Montfalcon aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. ; les Pesieu de Salagine qui habitaient la maison forte de Beaufort devenue plus tard la caserne (Croisollet 1869 : 99) à la même période ; la famille de Livron résidait dans la maison forte de Rogemont et la famille de Rochette s'établit à Rumilly à la fin du XVI<sup>e</sup> s. Les Maillard sont issus de la bourgeoisie ; anoblis en 1569, ils habitaient un hôtel sur la place de l'ancienne poste.

Le XVII<sup>e</sup> s. est marqué par l'installation de nouveaux ordres religieux comme les Capucins dont le couvent est consacré en 1618 par François de Sales, évêque de Genève ; les Bernardines en 1622 puis en 1641 le monastère de la Visitation de Sainte-Marie. Un collège des Oratoriens est fondé à Rumilly en 1650 et s'installe en 1850 dans l'ancien clos du couvent de la Visitation, longé par la rue du Collège.

### 1.3. Stratégie et méthodes mises en œuvre

Les sondages seront réalisés à l'aide d'une pelle hydraulique sur chenilles de 5 à 8 tonnes équipée d'un godet lisse. Le taux de couverture des sondages devra atteindre 8 % de la surface de l'emprise prescrite.

Les sondages seront amenés jusqu'au sommet du substrat géologique si les cotes de terrassement ou de fondation projetées ne sont pas transmises à l'Inrap avant la mise en place de l'opération. Dans le cas contraire, ces dernières seront prises en considération et le décapage archéologique sera conduit jusqu'à 0,50 m sous les cotes indiquées. Les sondages seront éventuellement élargis en fenêtre s'ils sont positifs.

Leur implantation, leur profondeur et leur géométrie seront adaptées aux exigences scientifiques de l'intervention, à la topographie du terrain et à la géométrie de l'emprise.

Les faits archéologiques mis au jour seront relevés en plan, et éventuellement en

---

1 Le vidomne ou *vice dominus* est le titre d'une ancienne dignité dans la région de Genève et de Savoie, cette charge est équivalente au vidame. Elle désigne le représentant du roi, ou du prince (source Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales).

élévation. Des coupes ou logs stratigraphiques seront relevés dans tous les sondages, même négatifs.

Conformément à la loi sur l'environnement, la terre végétale sera individualisée par rapport aux sédiments formant la sous-couche et fera l'objet d'un stockage distinct.

L'opération archéologique consistera en grandes tranchées à la pelle mécanique munie d'un godet lisse ; le terrain naturel devra être par endroits entamé. Ces sondages viseront principalement à reconnaître la présence de vestiges archéologiques et à les caractériser. Ils devront couvrir un minimum de 8% du terrain.

Quelle que soit la nature de la découverte, chaque sondage positif devra faire l'objet d'une évaluation complète en agrandissant les sondages en « fenêtres » afin de connaître précisément : la nature des vestiges (chronologie et structure), leur épaisseur et leur étendue. Si des tombes sont mises au jour dans les sondages elles ne devront pas être systématiquement traversées par la pelle mécanique. Il faudra cependant procéder à un nombre de tests suffisant pour évaluer le degré de complexité d'une éventuelle fouille : nombre de tombes, nombre d'individus par tombe, qualité de leur conservation, présence éventuelle de mobilier funéraire. Si les sondages sont négatifs, seul un schéma graphique présentera : l'épaisseur de la couche de terre végétale, le sommet du substrat et la profondeur du sondage. L'étude du mobilier fera l'objet d'un soin particulier pour préciser la nature et la datation des installations, avec une présentation iconographique des objets.

### 1.3.1. Techniques d'intervention : protocole

Avant de procéder aux sondages archéologiques, les parcelles ont été déboisées et le terrain fauché. Les troncs d'arbres en surplus ont été stockés contre la façade nord du bâtiment en place. Pour le bon déroulement de l'opération, un grutage de la pelle mécanique a été nécessaire en deux phases, dans les emprises nord et sud. La taille et le poids (8 tonnes) de la pelle mécanique ne permettant pas de la faire passer par l'accès automobile à l'est depuis la rue du Collège ; la solution apportée a été de passer par le levage et le grutage de cet engin de terrassement. Toute la procédure a été traitée en amont par l'assistante technique de l'Inrap à Bron, Mme S. Binninger et M. D. Pelletier, qu'ils en soient remerciés. Le respect de la procédure d'intervention en accord avec les services de police de Rumilly a été respecté dans les deux premières phases de grutage et s'est avérée plus compliquée pour la phase d'enlèvement définitif.

Avant le démarrage de l'opération, une reconnaissance du terrain a été réalisée avec Mme Binninger (Inrap) et M. Y. Fauvel (Services techniques de Rumilly) conjointement avec le responsable d'opération, mardi 7 août. Après le déchargement de la pelle mécanique de l'entreprise Mithieu-TP équipée d'un godet de curage de 1,70 m de large, l'intervention archéologique a pu démarrer. Trois sondages ont été implantés sur la parcelle (fig. 6) AO 298 et une distance de sécurité de 5 m a été observée en retrait du mur de soutènement ouest, sur la rue Charles de Gaulle.

La différence de niveaux altimétriques entre l'emprise nord et le secteur est, étant d'environ à 5,30 m, il était d'impossible de passer d'une zone à l'autre. Face à cette constatation, l'emprise nord a été privilégiée, de manière à faciliter l'intervention archéologique et le déplacement de la pelle mécanique. Après avoir réalisé le premier sondage et mené toutes les observations, le rebouchage s'est effectué mercredi 8 août en début d'après-midi. Parallèlement, une campagne photographique a été réalisée sur le bâti en place. Le déplacement de la pelle mécanique dans l'emprise sud a été réalisé jeudi 9 août, entre 6h30 et 7h du matin.

L'emprise sud était partagée en deux zones faciles d'accès. Le secteur est de l'emprise correspondait à un bout de terrain entre le mur de soutènement et une limite parcellaire, d'une largeur moyenne de 5,30 m. Dans l'emprise délimitée en amont, un garage métallique construit sur une chape de béton n'ayant pas été

enlevé lors des travaux de déboisement par l'entreprise intervenant pour le compte des services techniques, nous a contraint à décaler au sud le second sondage, au-delà d'une allée de béton reliant la parcelle AO 307 à la parcelle soumise au diagnostic. Une conduite busée en ciment en bordure est du sondage nous a conduit à abandonner ce sondage pour privilégier le troisième sondage.

Ce dernier sondage a été réalisé dans la pente de l'emprise sud, entre des souches d'arbres. Il a été implanté en diagonale de manière à recouper d'éventuels vestiges archéologiques, à 2 m au nord de la stèle indiquant l'emplacement de la sépulture du baron Auguste de Rochette de Salagine décédé en 1861. Une fois les observations faites, ce sondage a été rebouché dans la foulée, jeudi matin et la pelle a été évacuée vendredi matin, en dehors des horaires prévus par l'arrêté municipal de stationnement.

Un contact ayant été pris mercredi matin avec l'agent du SRA, Laurence Ollivier en charge du dossier, sa visite a eu lieu le 8 août en fin de matinée, et les premiers vestiges lui ont été présentés. Une visite du bâtiment en place a été effectuée ce mercredi en sa présence.

Les sondages ont fait l'objet d'un relevé topographique et d'un échantillonnage (Log) des entités archéologiques (U.S. = unités stratigraphiques). À l'issue des observations et de l'enregistrement des logs et des unités stratigraphiques, et après les relevés topographiques, les sondages ont été rebouchés selon les termes de la convention. L'analyse stratigraphique du bâtiment a été enregistrée en USF, en nombre croissant à partir de 101.

### **1.3.2. Déroulement de l'opération**

Après la journée de préparation réalisée le lundi 6 août, l'opération a été menée sur le terrain par deux archéologues de l'Inrap durant trois jours ouvrés du 7 au 9 août 2018. Ils ont été épaulés par une topographe de l'Inrap présente sur site le 8 août 2018. Les sondages ont été effectués avec une pelle à chenille de 8 tonnes équipée d'un godet de curage de 1,70 m de large.

La documentation de fouille (mobilier, matériel biologique, prélèvements, photographies, minutes et documents écrits) a été inventoriée en conformité avec l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologique. Le mobilier archéologique a été traité, conditionné conformément aux instructions stipulées dans l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu de diagnostics et fouilles archéologiques.

### **1.3.3. Archivage des données.**

Elles consistent en l'inventaire des échantillons (log), des unités stratigraphiques, de la coupe stratigraphique et des photographies numériques. Ces données de terrain ont été enregistrées à l'aide du logiciel Excel. Un CD-Rom regroupe la totalité des données : texte, base de données comportant les inventaires, illustrations photographique.

## 2. Résultats

### 2.1. Présentation générale de la stratigraphie

Le détail des informations stratigraphiques (Log) est issu des sondages 1 et 3 et figure sous forme d'inventaire. Du point de vue sédimentaire, les vestiges observés dans le sondage 1 sont scellés par une couche de terre végétale (US5), un limon sableux gris foncé de 0,70 m d'épaisseur en moyenne, qui recouvre au moins trois couches de remblais (US6, 7 et 9). Des vestiges de murs ont été relevés dans le sondage 1 et le terrain naturel y a été atteint. La cote du projet étant fixée dans ce secteur à 1,80 m sous la surface, nous avons pu sonder jusqu'à 0,50 m sous cette cote.

Localisé dans l'emprise sud, contre un mur parcellaire, est conservée une stèle en calcaire blanc, en forme de cippe romain, installée en témoignage du décès le 20 janvier 1861, du baron Auguste<sup>2</sup> de Rochette de Salagine. Un petit coffre en briques en forme de reliquaire a été construit au-dessus de la stèle.

### 2.2. Le sondage 1

Il est localisé dans l'emprise nord, à 5 m environ à l'est du mur de soutènement au-dessus de la rue Charles de Gaulle (fig. 7, 8). Avec une surface de 35 m<sup>2</sup>, il a atteint le terrain naturel à l'est, à 0,90 m, sous la surface, au niveau du mur M1 à 335,35 m NGF. Cinq murs ont été dégagés partiellement dans ce sondage ou trois logs ont été relevés.

Une coupe stratigraphique ou Log 1 (fig. 8) a été effectuée sur 2 m de large à l'extrémité est du sondage, au niveau du mur M1. Elle a permis d'observer qu'entre l'US5 et le M1, s'intercalait un niveau, US9 de limon argilo-sableux gris foncé à 334,65 m NGF, contenant des nodules de mortier centimétriques, des graviers et des fragments de TCA, qui a été interprété comme un remblai de nivellement.

Le sédiment contenait 7 restes fauniques dont au moins deux portent des traces de découpes de boucheries, six fragments métalliques, dont 4 clous et 2 pièces métalliques, et trois tessons de céramique identifiés<sup>3</sup> : 1 panse de service vert de Meillonas (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.), 1 fragment de céramique à pâte claire ou rouge et 1 panse de grès cérame de Saint-Uze (Drôme) à décor bleu (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> s.). Au-devant de M1, le substrat naturel (US11) pollué plonge vers l'ouest comme le montre la coupe stratigraphique (fig. 7). Malgré un sondage profond à l'ouest à 2,20 m sous la surface, il n'a pu être à nouveau observé. Ce micro-sondage profond, décalé par rapport aux murs M3 et M8, a permis d'observer une succession de remblais de 1,30 m à 2,20 m avec un pendage des couches selon un axe est-ouest.

Le log 2, levé en topographie, était situé à l'extrémité ouest du sondage, à

---

2 Le baron Auguste de Rochette de Salagine, décédé en 1861 est le frère de Joseph-Marie-Jérôme de Rochette et de Beaufort, baron de Salagine, contre-amiral, né à Rumilly le 7 mars 1804 et mort du choléra à Gènes le 23 août 1855 en même temps que son épouse Thérèse de Chevron-Villette.

3 Identification par A. Horry, Inrap.

334,82 m en surface et profond de 2,20 m. Le terrain naturel n'a pas été atteint à 332,62 m NGF. À cet endroit, la stratigraphie observée montre une succession de dépôts sédimentaires avec, sous la terre végétale, une couche de mortier blanc (US6), de 0,24 m d'épaisseur recouvrant une couche de remblais (US7) de plus d'un mètre de hauteur.

Le log 3 (1,60 m de profondeur), a été réalisé au-dessus du mur M8, sur le côté nord du sondage. Il présente à peu près la même organisation stratigraphique que celle observée grâce au log 2, à l'exception de l'US13, qui est une couche de sable (de 0,28 m d'épaisseur) limoneux jaune contenant des graviers (1 à 2 cm) interprétable comme le au niveau d'abandon de M8.

Le mur M1 (fig. 7), orienté nord-sud, mesure 0,85 m de large, à 334,20 m NGF, est construit en galets (0,30 m x 0,20 m) et blocs de molasse grise liés par un mortier brun clair jaune, compact, qui entaille le substrat (US11) de limon argileux orange (moraine) contenant des galets (0,05 m à 0,10 m) et des gravillons. Il a été interprété comme un mur de terrasse, synchrone d'un limon sableux brun jaune (US10) qui est le niveau de construction de M1.

Le mur M2 (fig. 8), est orienté nord-sud. Il mesure 0,50 à 0,60 m de large et 0,40 m de hauteur conservée et présente un parement sur le côté ouest. Le niveau d'apparition est entre 334,23 m et 333,99 m NGF. Il est construit en galets (0,12 m x 0,15 m et de 0,20 m x 0,10 m), blocs de calcaire (0,26 m x 0,25 m), et de molasse (0,20 m x 0,20 m), liés par un mortier de sable, chaux et gravier, d'une facture moins élaborée que M1.

Le mur M3 (fig. 9), orienté est-ouest est construit en galets (0,20 m x 0,12 m), en blocs de tuf et de molasse (0,26 m x 0,25 m), en tranchée étroite dans une couche de remblais (US7) de limon gris foncé meuble contenant un peu de céramique et des vestiges fauniques (débitage de boucherie). Le niveau d'apparition de M3 est 333,85 et 333,67 m NGF. Les blocs et galets sont liés par un mortier de sable jaune gris compact. Le mur M3 est chaîné à M2 par un gros galet (0,40 m x 0,25 m), il mesure x m de long, et présente à l'ouest un arrachement net. De ce côté du sondage, le mur M3 était recouvert, sous l'US5, par une couche de nodules de mortier de chaux blanc, de 0,20 m d'épaisseur.

Le mur M4 (fig. 8), est orienté est-ouest, et distant de 0,75 m au nord de M3. Son niveau d'apparition est à 333,77 m NGF. Installé en tranchée étroite comme M3, il est construit en galets (0,22 m x 0,18 m et 0,10 m x 0,10 m) et en blocs de molasse épars liés par un mortier très compact de chaux blanc gris. Il s'appuie contre M2, parementé au sud, il est recouvert partiellement par la berme nord.

Le mur M8 (fig. 9), est orienté est-ouest et construit dans le prolongement de M4, mais désaxé vers le sud, ce qui a permis d'obtenir sa largeur totale. Le niveau d'apparition est à 333,74 m NGF. Il présente un parement au sud, est construit en galets de taille moyenne (0,20 m x 0,25 m) et en blocs de molasse (0,20 m x 0,20 m), liés par un mortier blanc compact. Le mur M8 est en partie recouvert par un sédiment sableux jaune (US12) contenant de rares galets formant remblais.

Le niveau d'apparition des murs M2, M3, M4 et M8 est à peu près au même niveau, dans une fourchette de 333,67 m NGF. Le niveau d'apparition de M1 est légèrement plus élevé, mais c'est le seul fondé dans le substrat glaciaire würmien à galets (US11). L'espace délimité par les murs M2, M3, M4 mesure 0,75 m de large, il est comblé par un sédiment meuble de limon sableux brun contenant des vestiges fauniques et un peu de céramique ; il a été interprété comme la probable fosse septique d'un habitat, dont la chronologie ne peut pas être précisément affinée, mais probablement antérieure au XVIII<sup>e</sup> s. Le mur M1 a été interprété comme un mur de terrasse et les murs M2, M3, M4 et M8 pourraient avoir appartenu aux fondations d'une maison.

## 2.3. Le sondage 2

Implanté originellement à l'emplacement d'un garage métallique (fig. 10) qui n'avait pas été démonté au moment du déboisement, il a finalement été déplacé de quelques mètres en retrait entre la clôture de la parcelle AO 307 et le mur de terrasse en appui contre le passage voûté. Une allée en béton installée à l'époque contemporaine entre l'escalier en vis du passage et le terrain de la parcelle AO 307, a amené à reculer d'au moins 1 m au sud, l'implantation de ce second sondage. Le sondage 2 (5,95 m<sup>2</sup>), étant coincé dans un espace réduit par les contraintes matérielles (clôture de parcelle, allée en béton, souches) a été abandonné après la découverte d'une buse en ciment hors service, le long du bord est du sondage, la profondeur maximum atteinte étant de 0,40 m (terre végétale : US5), le sondage n'a pas permis de recueillir de mobilier.

## 2.4. Le sondage 3

Le sondage 3 a été implanté en diagonale dans l'emprise sud de manière à repérer plus facilement les vestiges archéologiques (fig. 11). Il était à 5 m en retrait du mur de soutènement au-dessus de la rue Charles de Gaulle. Ses dimensions sont de 15 m<sup>2</sup>. Le log 4 a été effectué contre le bord ouest du sondage à 3,20 m du bord sud-ouest.

À cet endroit, la cote du projet de jardin étant inférieure à 0,80 m, le sondage a atteint 1,30 m de profondeur au maximum. L'échantillon stratigraphique est peu développé avec, sous la terre végétale (US5), une succession de couche de remblais : US14, 15 et 16, à matrice sableuse brune avec des fragments de TCA, des nodules de mortier de chaux friable, de rares galets et des fragments de molasse (de 0,20 m à 0,28 m).

Le substrat géologique n'a pas été atteint, à 1,35 m de profondeur maximum. Un chablis a été recoupé dans la partie médiane du sondage, à 0,60 m de profondeur et une tranchée d'environ 0,80 m à 0,90 m de large sur environ 2,50 m de long, orientée au sud-ouest, comblée de graviers centimétriques a été recoupée, sa profondeur restant inconnue. Aucun mobilier archéologique associé n'a été trouvé dans le sondage.

## 2.5. Éléments d'analyse du bâtiment d'époque Renaissance.

Placée à peu près au milieu de la parcelle AO 298, un bâtiment rectangulaire (US100) délabré appartenant au « Clos Armand », s'élève au-dessus de la rue Charles de Gaulle. Il mesure 28 m de long d'est en ouest sur 10 m de large, percé de nombreuses ouvertures murées sur les façades sud et nord, après abandon. Le pignon ouest sur rue comporte deux étages à quatre fenêtres par niveau, une porte d'entrée en bois et une porte en verre ouvrant sur le trottoir de la rue Charles de Gaulle. Avant l'intervention archéologique, une campagne de désamiantage a été réalisée dans tout le bâtiment et la toiture a été percée pour ventiler les poussières des gravats du bâtiment. Pendant les travaux, les fenêtres murées sur les façades sud et nord ont été démurées. À l'intérieur du bâtiment, des tas de gravats ont été abandonnés sur les sols.

### 2.5.1. Les niveaux du bâtiment

Dans un souci de simplification, le bâtiment est décrit par niveaux, puis est analysé dans un second paragraphe. Toute les unités stratigraphiques : baies, fenêtres,

portes, cheminée, décor ont été répertoriées et décrites. Ces entités archéologiques ont été numérotées par ordre croissant (de 100 à n+) et identifiées par façade. Le bâtiment est construit sur quatre niveaux indépendants qui ne communiquent pas directement entre eux, mais uniquement par la cage d'escalier.

#### 2.5.1.1. Le niveau – 1

Il correspond à la partie des caves voûtées situées en arrière du niveau 0 (N0), partiellement accessible, depuis le niveau sur rue par quatre marches à l'arrière d'une pièce du rez-de-chaussée. Ce niveau apparaît voûté sur toute la largeur du bâtiment, mais nous ignorons jusqu'où la voûte s'enfonce. La première pièce de la partie voûtée est divisée par un mur de refend qui abrite derrière la suite des caves inexplorées. Cette cave a été interprétée comme un cellier.

#### 2.5.5.2. Le niveau 0 (N0)

Il est de plain-pied avec la rue Charles de Gaulle et comporte plusieurs pièces dont la première, ouverte sur la rue par une porte en verre, est divisée par une cloison au nord. Quatre marches au fond de la pièce donnent accès à la cave (cf. *infra*). Une seconde pièce plus petite lui succède qui donne sur un couloir et le palier de la cage d'escalier. Sous l'escalier, une pièce a été aperçue et n'a pas été explorée. Au niveau de la rue, on trouve trois ouvertures, la porte d'entrée ancienne avec son battant en bois, une porte en verre et une petite fenêtre verticale, de forme rectangulaire à gauche de la porte d'entrée. La porte d'entrée principale donne sur une cage d'escalier à volée droite permettant l'accès aux deux niveaux supérieurs.

#### 2.5.5.3. Le niveau 1 (N1)

De plain-pied avec le jardin nord et sud, il est accessible par la cage d'escalier à l'ouest ou par la terrasse Est en empruntant l'escalier en vis. À ce niveau, le bâtiment présente en plan, une succession de cinq pièces, qui communiquent entre elles, ou par des ouvertures depuis les deux côtés de la façade. La façade ouest sur rue présente quatre fenêtres rectangulaires équipées chacune de volets en bois. Sur la façade nord, d'est en ouest, huit ouvertures ont été identifiées dont cinq murées à la période contemporaine et, sur la façade sud, une dizaine d'ouvertures d'est en ouest, dont quatre sont murées. La façade sud présente une surface uniforme alors que la façade nord comporte des extensions : escalier en béton extérieur avec des balcons, un à l'est et un à l'ouest avec balustre en bois. Au niveau 1, la cage d'escalier est visible depuis la rue en contrebas.

L'escalier est plaqué contre la façade nord, à volée droite, il comporte trois paliers depuis le niveau 0. Jusqu'au niveau 1, il est construit en pierre, puis en bois entre le niveau 1 et le niveau 2. Il est postérieur au plan de 1831 (Gendron, d'Agostino 2015) et antérieur au plan de cadastre français de 1864, où il apparaît sur le parcellaire.

#### 2.5.5.4. Le niveau 2 (N2)

Il n'a pas été exploré pour des raisons de sécurité, l'un des planchers en bois d'une pièce sur la façade nord ayant cédé sous le poids d'une dalle de ciment supportant un sol carrelé. Sur la façade nord, huit ouvertures ont été répertoriées d'est en ouest, et autant sur la façade sud. Une partie de ce niveau n'est pas accessible autrement que par la cage d'escalier. Au niveau 2, un balcon prolonge la cage d'escalier, doté d'un parapet en bois. À l'est, un escalier en béton armé reposant sur deux consoles en ciment avec un balcon a été plaqué contre la façade nord obturant partiellement une des baies à doubles croisillons.

Le bâtiment est couvert par une toiture à double pan d'origine, avec des tuiles rectangulaires et plates, percée de plusieurs conduits de cheminée. Le pignon est, est percé par une ouverture (passage) rectangulaire, qui est accessible depuis la terrasse est par un escalier en béton en encorbellement, actuellement recouvert par la végétation. La toiture à double pans, a été modifiée lors de l'adjonction de la cage d'escalier au XIX<sup>e</sup> s.



### 2.5.2. Les ouvertures de la façade nord

(fig. 12, 13, 18 restitution)

Cette façade présente une diversité d'ouvertures qui se succèdent durant plusieurs périodes. Les deux niveaux de baies de la façade seront traités dans ce paragraphe, en commençant par les ouvertures qui sont plus remaniées que les autres et probablement plus anciennes. Nous avons distingué plusieurs campagnes de travaux.

Au niveau 1, de plain-pied avec le jardin nord, se dessinent sur la façade quatre ouvertures anciennes placées de manière régulière dans la façade avec deux baies à doubles croisillons, une baie simple à doubles croisillons et une fenêtre à meneau simple.

La première à l'est, correspond à l'US101 (fig. 12) qui est une fenêtre à barreaux avec encadrement en molasse verte. En progressant vers l'ouest, vient la seconde baie US105 (fig. 18) à double croisillons, dont la traverse est au même niveau que celle de l'US102. Cette baie est largement remaniée par le linteau d'une fenêtre basse murée et le linteau d'une autre fenêtre. À moins d'1 m à l'ouest, s'ouvre une troisième baie à double croisillons (US103) en molasse verte, dissimulée sous le crépi et le lierre. La traverse centrale (fig. 13) a été repérée au niveau de la traverse de la baie 102, qui est caractérisée par une ligne horizontale continue alors que les jambages est et ouest sont plus difficiles à repérer.

Au-delà de la baie 103, le mur gouttereau est très remanié. Après cette interruption dans la maçonnerie, s'ouvre une quatrième baie (US104, fig. 13) à l'ouest, largement bouchée, qui mesure 0,80 m de large, dissimulée dans la cage d'escalier. La moulure dont elle est pourvue est assez comparable à celle de l'US105. Nous proposons de restituer une demi-croisée à meneau simple, qui s'ouvre actuellement sur le palier de l'escalier, mais qui n'a pas d'utilité à ce niveau, parce qu'elle n'apporte ni éclairage à l'escalier, ni à la pièce sur rue du niveau 1. La fourchette chronologique correspondant au bouchage des baies à doubles croisillons des deux façades pourrait correspondre à la loi républicaine du 4 frimaire an VII (24 novembre 1798) intitulée « *impôt sur les portes et fenêtres* ». Cet impôt conduisit à la condamnation de nombreuses ouvertures, car il taxait principalement les fenêtres Renaissance, considérant que les meneaux « *qui partageaient certaines fenêtres en quatre, ou en six* » augmentaient substantiellement l'impôt des propriétaires.

Vient ensuite une autre phase de percement de la façade nord par de nouvelles ouvertures dans les anciennes baies à double croisillons notamment pour les US102 et 103, au niveau 1 et au niveau 2, avec une succession de fenêtres et de portes au niveau 2. Le niveau 2 ne comporte que deux accès, un par l'escalier en ciment (US119) et un autre par la cage d'escalier nord. La porte 112 donne sur le balcon US119 en ciment supporté par des corbeaux, dont l'un remanie la baie 105. Le balcon se prolonge par un escalier en appui contre la façade. À ce niveau, la façade est percée par plusieurs fenêtres rectangulaires alignées : US111, 113, 114, 115, 116 et 117. La baie 105 est "remaniée" par l'US113, la baie 102 par l'US114, la baie 103 par les US115 et 116. La juxtaposition des nouvelles ouvertures entre les niveaux 2 et 1 est exemplaire, puisque les portes et fenêtres du niveau 2 semblent respecter l'alignement vertical des ouvertures entre les niveaux, sans doute dans un souci pratique d'économie des moyens pour éviter de fragiliser la structure des murs.

On pourrait éventuellement rattacher la modification de la façade nord à la fin du XVIII<sup>e</sup> s., puis la construction de la cage d'escalier en appui sur la façade nord alignée sur la façade sur rue, au début du XIX<sup>e</sup> s. La cage d'escalier mesure 8 m de long sur un peu plus de 2,50 m de large, et dissimule la demi-croisée antérieure (US104).

En l'absence de l'escalier daté de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., il n'y a pas d'autre moyen d'accéder au premier étage. La disposition actuelle remplace peut-être un escalier disparu, ou simplement décalé de quelques mètres en arrière. En réexaminant la façade nord entre les US103 et 104, nous avons observé une rupture dans la construction avec des désordres qu'il n'a pas été possible

d'interpréter. Nous supposons que l'escalier primitif médiéval en vis, était hors œuvre entre les US103 et 104 et qu'il a été remplacé à la période contemporaine par la cage d'escalier datée du XIX<sup>e</sup> s. Il conviendrait de vérifier cette hypothèse en accédant à la cave, ou en relevant les maçonneries entre les baies 103 et 104 sur les deux niveaux.

Une autre hypothèse serait que la baie 104 corresponde à une ancienne porte ouvrant sur une galerie (Saint-Jean Vitus 2006 : 97) courant le long de la façade nord qui aboutirait sur un escalier protégé par un auvent.

#### 2.5.2.1. Synthèse

L'analyse des données de la façade nord révèle plusieurs campagnes de construction et de travaux dans une fourchette chronologique, comprise entre la fin du XV<sup>e</sup> s. (?) et le début du XVI<sup>e</sup> s., jusqu'à la période contemporaine.

Les quatre baies à doubles croisillons sont de dimensions hors norme avec leur 2,80 m de haut et 1 à 2 m de large. La proposition de datation haute repose sur des comparaisons architecturales avec des sites castraux régionaux : Annecy (74), Grignan (26), Suze-la-Rousse (26), le Poët-Celard (26) et urbains Valence (26), la Roche-sur-Foron (74), Taninges (74).

La disposition de ces grandes ouvertures à meneaux et traverses plaiderait pour une datation haute, de la fin du XV<sup>e</sup> s., mais le XVI<sup>e</sup> s. n'est pas exclu non plus. Le caractère ostentatoire des façades tient peut-être à l'origine sociale des propriétaires appartenant à la noblesse savoyarde.

Si l'hypothèse de l'escalier se vérifiait par une étude plus approfondie du bâti, on pourrait dater le déplacement de l'escalier vers la façade ouest. L'examen rapide de la Mappede Sarde (fig. 4) de 1732 ne fournit aucune donnée sur la présence d'un escalier hors œuvre, le bâtiment est représenté comme un grand rectangle (parcelle n° 433) bordé au nord par un jardin (n° 434), doté d'une grande plate-bande comportant à l'ouest au moins trois bâtiments alignés sur rue, dont le tracé est un peu effacé. Au sud, la parcelle n° 432 semble boisée, ou en friches.

Par comparaison, le plan de 1864 révèle la présence d'une construction le long de la façade nord, qui doit correspondre à la cage d'escalier. Le cabanon est même figuré (fig. 17). Le tracé rectiligne figurant sur la Mappede, orienté nord-sud, pourrait correspondre au mur de terrasse M1 (sondage 1), qui a la même orientation. Les trois autres bâtiments sur rue dont on reconnaît le tracé pourraient être contemporains des murs trouvés dans le même sondage (SD1 : M2, M3, M4 et M8).

#### 2.5.3. Les ouvertures de la façade sud

(fig. 14, 19 restitution)

La façade sud présente quelques différences avec la façade nord. Si on retrouve à peu près la même organisation, les ouvertures anciennes sont davantage visibles. Les quatre ouvertures de cette façade se dessinent nettement mieux que sur la façade nord et de manière plus régulière avec trois grandes baies à doubles croisillons et une grande baie à simple traverse. Le matériau de construction est identique à celui observé sur le gouttereau nord, mais recouvert par endroits d'un crépi posé de manière irrégulière.

À l'est, la première baie est l'US121 (fig. 14) dont subsiste le jambage est, le linteau supérieur, une traverse et un fragment de meneau postérieurement remanié. Ensuite, vient la demi-baie US122 dont seules la traverse et une partie des jambages recouvert de peinture blanche sont conservés (fig. 14), cette baie pourrait avoir pour pendant l'US102 de la façade nord. Elle précède la baie 123, dont les jambages, une traverse en molasse et le linteau ont été conservés, et enfin la seule baie à doubles croisillons intacte l'US124 (fig. 14) avec ses deux traverses superposées, le meneau central, les jambages et le linteau qui ont tous été épargnés. La hauteur moyenne de cette baie est de 2,80 m pour 2 m de large. Le long du jambage ouest de la baie 124, une fissure verticale (fig. 19) court le long du jambage sur la moitié de sa hauteur.

Au niveau des linteaux des quatre baies médiévales, trois corbeaux en pierre, les US140, 141 et 142 ont été recensés (fig. 17, 18). Ces trois blocs taillés sont

strictement alignés sur une horizontale. La forme des blocs de calcaire est divisée en trois parties, présentant deux plans biseautés encadrant un plan vertical, dessinant un « tau ». La position de ces blocs en façade pourrait indiquer une fonction de supports pour un toit, une corniche ou un élément en encorbellement, mais l'US 140 est trop éloignée des deux autres, qui semblent encadrer un point de convergence central. La taille et la forme de ces trois corbeaux paraît présenter des similitudes avec des armoiries seigneuriales. La concordance avec la famille chevaleresque de Rochette<sup>4</sup>, originaire du Chablais (de Foras, II, 1863-1910 : ) reste une hypothèse. Le blason de cette famille, se lit ainsi « *D'azur à un chef-pal du champ bordé d'or et chargé de cinq étoiles posées en tau* » ou « *D'azur à deux chevrons adossés d'or de cinq étoiles ou molettes, trois en face et deux en pal* ». Un examen de ces blocs pourrait corroborer cette hypothèse.

Au premier étage, la façade sud est ponctuée de six fenêtres qui remanient les quatre baies du niveau 1. La baie 123 est remaniée au niveau 1 par l'US127 et au niveau 2 par l'US135 ; la baie 122 est reprise par l'US128 au niveau 1 et par l'US136 au niveau 2 et l'US121 à l'est ; elle est spoliée par l'US130 au niveau 1 et par l'US137 au niveau 2.

Au-dessus du corbeau US141, un oculus en molasse (US148) donnait de l'éclairage, ou une ventilation à un grenier sous les toits, ce qui indique que la toiture est en place, mais que le niveau 2 du bâtiment est un remaniement postérieur. À hauteur du corbeau 140, s'ouvre une fenêtre (US138) de forme quadrangulaire bouchée qui semble alignée sur les linteaux des baies médiévales à croisillons, en revanche elle est décalée en hauteur par rapport au linteau des ouvertures du niveau 2 (US133, 134, 135, 136, 137 et 139, fig. 18). Au niveau 1, une moulure horizontale (US143) entre les US128 et 129 a pu servir comme appui à une fenêtre disparue.

#### 2.5.3.1. Synthèse

L'organisation de la façade sud semble plus régulière, les ouvertures sont mieux conservées et reconnaissables. Les quatre grandes baies murées à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. ont été remplacées par d'autres fenêtres inscrites entre les jambages des premières baies, en respectant plus ou moins les piédroits. La taille imposante de ces baies impose la constatation suivante : à quelle hauteur peut-on restituer le plafond des pièces éclairées par les baies médiévales ? Dans l'hypothèse d'un bâtiment à un seul niveau sur cave et non trois comme actuellement, la charpente pourrait être d'origine. Le fait de créer artificiellement un second niveau conduit à baisser les planchers pour pouvoir circuler entre les nouvelles pièces, ce qui amène à boucher les baies médiévales. Cette nouvelle répartition de l'espace pourrait être attribuée à la fin du XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> s.

#### 2.5.4. Le passage voûté, les graffitis et le cabanon

Entre le jardin nord et le jardin sud, un passage voûté a été aménagé sans doute après 1831 (Gendron, d'Agostino 2015). Les arcs qui soutiennent la voûte sont construits en pierre et brique, ils s'appuient à l'est contre le mur de soutènement de la terrasse est. Le mur de terrasse se prolonge au sud en décroissant en hauteur pour se terminer en muret de 0,80 m de hauteur. Il correspond au mur de clôture de la parcelle figurant sur les deux plans de 1831 et 1864. Le mur de terrasse domine de près de 4 m le passage le long de la façade sud ; il est percé par un escalier en vis sans noyau, dont les marches en calcaire blanc, en remploi, permettent de rejoindre la terrasse est, où a été implanté le sondage 2.

Dans l'angle ouest du mur pignon du bâtiment 100, deux christogrammes (fig. 15) placés côte à côte, incisés dans un bloc de calcaire, ont été découverts. Le symbole écrit se lit « IHS » et est traduit par « *IESUS HOMINEM SALVATOR* ».

Localisé à 2,30 m de la façade nord, un petit cabanon (fig. 17) de plan carré, construit en molasse, couvert d'une toiture à quatre pans en ardoises complète

4 Cf. Archives départementales de Savoie, Fonds E Additions. Titres de familles, fiefs, communes (1288-1887)

l'aménagement du jardin, il date probablement de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s.

### **2.5.5. La cheminée, le décor peint et une porte US145**

L'intérieur de la maison est également très remanié, mais il subsiste plusieurs éléments remarquables, en bien mauvais état de conservation.

Une cheminée en molasse vert-bleue (US144, fig. 15) occupe un pan d'un mur de refend de la partie centrale du bâtiment, à peu près au niveau des US102 et 103. Elle mesure 2,50 m de large sur 2,20 m de haut sans la hotte. Le jambage nord est parfaitement visible, sa surface a été traitée au pic d'où les incisions verticales et grattées ; le jambage sud paraît avoir été démonté pour être intégré à la cloison moderne qui traverse la cheminée.

La partie haute du manteau mouluré est conservée mais en mauvais état. Au milieu du manteau se détache la forme de l'écu (Sirot 2011 : 85, 87) portant les armoiries de la famille propriétaire de cette demeure urbaine. La pièce centrale est précédée d'une porte (US145, fig. 16) de 2,10 m de haut et 1,10 m de large, dont les piédroits et le linteau sont décorés par un chanfrein à arête abattue.

Face à la cheminée, le mur de cloison porte les vestiges d'un décor mural (US146, fig. 16) de part et d'autre de la porte 145, dans la partie basse du mur. Ce décor n'est visible qu'après l'enlèvement des différents enduits de plâtre. Les panneaux rectangulaires sont entourés d'une frise ocre à motifs végétaux sur les deux côtés de la porte 145. Des lignes verticales et horizontales noires restituent une perspective qui devait mettre en valeur le motif central presque totalement effacé. Dans une pièce à l'arrière du bâtiment en allant à l'est, a été découvert une autre porte murée (US 147), remaniée (fig. 17) dans un mur de refend.

### 3. Conclusion

L'intervention archéologique conduite à Rumilly (Haute-Savoie), au 5 rue Charles de Gaulle dans le cadre du projet d'un jardin de ville s'est avérée positive, avec la découverte de fondations (sondage 1) de murs dans l'emprise nord du terrain, observées entre 334,53 m et 333,23 m NGF, sous la terre végétale et dans des remblais qui épousent le pendage du terrain naturel vers l'ouest. Un mur de terrasse a été clairement identifié, fondé dans le substrat géologique. Les deux autres sondages (sondages 2 et 3) se sont avérés négatifs, hormis des couches de remblais, une tranchée comblée et un chablis.

Le bâtiment positionné au milieu de l'emprise présente des vestiges d'architecture qui se rapporte au bas Moyen Âge – début de la Renaissance avec la présence de baies à doubles croisillons. Une seule baie a échappé aux remaniements postérieurs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> s. La façade sud seulement porte au niveau du linteau des baies à doubles croisillons, un alignement discontinu de corbeaux en calcaire, portant peut-être à l'origine des armoiries familiales. La disposition de ces grandes ouvertures à doubles croisillons révèle le caractère ostentatoire des possesseurs (Esquieu 2006 : 234-235) de cette demeure et désigne clairement le niveau 1 comme celui de la partie résidentielle d'habitation avec la salle (*aula*) principale qui comporte une cheminée monumentale. C'est au premier étage que des décors peints ont été observés sur un mur. L'identification des propriétaires de cette demeure urbaine s'est avérée plus difficile, le martelage des armoiries sur la cheminée ayant détruit le blason ; nous nous sommes attardés sur le motif taillé des trois corbeaux en pierre de la façade sud qui pourraient avoir porté l'écu de la famille chevaleresque de Rochette<sup>5</sup>, originaire du Chablais (de Foras 1863-1910), et connue depuis le XII<sup>e</sup> s.

L'insertion topographique de ce bâtiment noble apparaît nettement sur la Mappede Sarde de 1732 dans le maillage urbain, où la demeure est environnée au sud par une parcelle boisée et au nord par un jardin de plan rectangulaire avec ce qui a pu être interprété comme une grande plate-bande centrale. D'après ce plan, le mur pignon ouest paraît en retrait de l'alignement avec la rue. Au nord du bâtiment, sont figurés par des traits estompés de couleur rose, d'autres bâtiments sur rue. Les murs retrouvés dans l'emprise nord pourraient éventuellement appartenir à ces bâtiments disparus. Avec la présence de ces baies à doubles croisillons, de la cheminée monumentale et du décor peint, cette demeure urbaine a été interprétée comme étant celle d'une famille de la petite noblesse savoyarde qui voisinait avec la demeure des Maillard de Tournon, dont la tour à portes en arc brisé se voyait encore en 1910.

Le secteur à l'est du bâtiment semble avoir été profondément remanié par l'ajout d'un mur de soutènement des terres et la construction d'un passage voûté postérieur, dans une fourchette chronologique comprise entre 1831 et 1864. Le mur de soutènement se transforme en muret de jardin au niveau de l'angle sud-est. Ce bâtiment remarquable d'époque Renaissance s'inscrit dans un cadre urbain médiéval qui se dessine sous les façades actuelles de Rumilly, mais l'histoire de ce bâtiment s'arrête là avec sa démolition en août 2018 (fig. 18) !

---

5 Cf. Archives départementales de Savoie, Fonds E Additions. Titres de familles, fiefs, communes (1288-1887)

## Sources et bibliographie

### Sources imprimées

#### Bouvier, Goy, Macabéo 2016

BOUVIER (A.), GOY (M.), MACABÉO (Gh.). – *Annecy, Synthèse documentaire sur le musée–château d'Annecy*, Rapport de prestation, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, Lyon, 2016.

#### Gendron, d'Agostino 2015

GENDRON (C.), d'AGOSTINO (L.). – *Les remparts et l'ancien château de Rumilly, Haute–Savoie*, Rapport d'étude d'architecture et documentaire, Moyen Âge, Hadès, juin 2015.

#### Landry 2016a

LANDRY (C.) – *Rumilly, Lotissement « Le Clos de Balvay », Lot n°4*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, Lyon, janvier 2016.

#### Landry 2016b

LANDRY (C.) – *Rumilly, Lotissement « Le Clos de Balvay », Lot n°1*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, Lyon, janvier 2016.

#### Landry 2016c

LANDRY (C.). – *Rumilly, Derrière le Château*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, Lyon, janvier 2016.

#### Landry 2015a

LANDRY (C.) – *Rumilly, Balvay*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, décembre 2015.

#### Landry 2015b

LANDRY (C.) – *Rumilly, Lot n°2, Lotissement le Clos de Balvay*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, décembre 2015.

#### Landry 2013

LANDRY (C.) – *Rumilly, Les Champs Coudions*, Rapport final d'opération de diagnostic, Inrap, Bron, SRA Rhône–Alpes, Lyon, mars 2013.

### Sources cartographiques

#### Archives départementales de la Haute–Savoie (ADHS)

1 C d 96, Mappede sarde : coll. ADHS, copie des images assemblée (1728–1734).  
3 P 3/7202, Feuille n°2 bis, parcelles n°306 à 1122 (juin 1864), Coll. ADHS.

### Bibliographie

#### Bertrand et al. 1999

BERTRANDY (F.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.). – *La Haute–Savoie, 74, Carte Archéologique de la Gaule, Pré–inventaire archéologique*, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999.

#### Bois, Burgard 2004

BOIS (M.), BURGARD (C.). – *Fortifications et châteaux dans la Drôme, Des premières positions défensives aux châteaux de plaisance*, sous la direction de M. Bois et C. Burgard, Collection Hisoires et Patrimoine. Paris : Creaphis, 2004.

#### Croisollet 1869

CROISOLLET (F.). – *Histoire de Rumilly. Abrégé chronologique des principaux faits municipaux, militaires, ecclésiastiques et littéraires de la ville de Rumilly depuis l'époque romaine jusqu'à la fin de l'année 1866*. Chambéry :

Puthod, 1869. (Catalogue bnf : bt.6K653796m. pdf. Gallica)

#### De Foras 1863–1910

FORAS (A. de). – *Armorial de l'ancien duché de Savoie*. Volume 3, continué par le comte F.–C. de Mareschal. Grenoble : Allier, 1863–1910. (Catalogue bnf.fr/ark : /12148/cb3088113922).

#### Esquieu 2006

ESQUIEU (Y.). – *La baie. Ostentation et hiérarchisation dans la demeure médiévale*. In, *Cadres de vie et manière d'habiter (XII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècle)*. Textes réunis par D. Alexandre–Bidon, F. Piponnier, J.–M. Poisson, VIII<sup>e</sup> Congrès international de la Société d'archéologie médiévale (Paris, 11 – 13 octobre 2001). Caen : Publications du CRAHM, pp. 229–238.

#### Galiffe 1892

GALIFFE (J.–A.). – *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*. Genève : Julien, 1892. (Catalogue Bnf. gallica)

#### Gidon 1970

GIDON (M.). – *Carte géologique de la France, 1 : 50 000, Feuille de Rumilly, XXXIII–31, 1970*.

#### Laffont 2011

LAFFONT (P.–Y.). – *L'Armorial de Guillaume Revel, Châteaux, villes et bourg du Forez au XV<sup>e</sup> siècle*, Documents d'Archéologie en Rhône–Alpes et en Auvergne, 35. Lyon : Alpara, Maison de l'Orient Méditerranéen, 2011.

#### Mouillebouche 2014

MOUILLEBOUCHE (H.). – *Palais ducal de Dijon. Le logis de Philippe le Bon*. Chagny : Centre de Castellologie de Bourgogne, 2014.

**Pastoureau 2004**

PASTOUREAU (M.). – *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*. Paris : Le Seuil, 2004.

**Pérouse de Montclos 2002**

PEROUSE de MONTCLOS (J.-M.). – *Architecture. Méthode et vocabulaire, Principes d'analyse scientifique*. Paris : Monum, Editions du patrimoine, 4eme édition 2002.

**Séraphin 2003**

SERAPHIN (G.). – Les fenêtres médiévales : Etat des lieux en Aquitaine et en Languedoc. In, *La Maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse 19–20 mai 2001, pp. 145–201. Toulouse : Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, Hors-Série 2002, pp. 145–201, 2003.

**Sirot 2011**

SIROT (E.). – *Allumer le feu. Cheminée et poêle dans la maison noble et au château du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Collection Espaces médiévaux. Paris : Picard, 2011.

**Sirot 2007**

SIROT (E.). – *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales. Du milieu au XII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Collection Espaces médiévaux. Paris : Picard, 2007.

**Viollet-le-Duc 1854–1868**

VIOLLET-LE-DUC (E.). – *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Bance-Morel, 1854–1868.

Catalogue d'exposition, *La demeure médiévale à Paris*, sous la direction de E. Hamon et V. Weiss, Archives Nationales du 17 octobre 2012 au 13 janvier 2013, Paris : Archives Nationales et Somogy éditions d'Art.

Patrimoine en Isère. *Vals du Dauphiné, Les cantons de La Tour du Pin, du Pont-de-Beauvoisin et de Virieu*. Grenoble : Conseil Général de l'Isère, 2013.

# Illustrations

## Tables des illustrations

Figure 1 : localisation sur fond de carte régionale au 1/250 000 – Source : Dir. Com. ARA ; DAO : Gh. Macabéo, Inrap

Figure 2 : localisation sur fond de carte IGN au 1/25 000 – Source : IGN ; SIG et DAO : Gh. Macabéo, Inrap

Figure 3 : localisation sur fond de carte cadastrale au 1/2000 - Source : cadastre.gouv.fr ; DAO : Gh. Macabéo, Inrap

Figure 4 : projection de l'emprise de fouille et des sondages sur un extrait de la Mappede Sarde - Source : Coll. A.D.H.S., 1 Cd 96, copie, image assemblées 1728-1738 ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 5 : projection de l'emprise de fouille et des sondages sur un extrait du cadastre français de 1864 - Source : Coll. A.D.H.S., 3P 3/7202, Feuille n°2 bis ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 6 : plan général d'implantation des sondages dans la parcelle – Topographie : S. Couteau, Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 7 : coupe stratigraphique du log 1 du sondage 1 et vue générale du sondage, – Relevé : C. Plantevin, Inrap ; cliché © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 8 : sondage 1, vue générale des murs M2 et M4 - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 9 : sondage 1, vue générale des murs M8 (haut) et fondation de M3 (bas) - cliché © équipe Inrap, DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 10 : emplacement du sondage 2 à l'est - Cliché © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 11 : échantillon (Log) du sondage 3 - Cliché © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 12 : vue générale de la façade nord, détail fenêtre à barreaux US101 et vue générale du passage voûté depuis le nord - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 13 : façade nord, détail des baies à doubles croisillons US102, US103 et de la demi-croisée US104 - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 14 : façade sud, détail des baies US121, 123, 124 - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 15 : vue générale de la cheminée US144 ; détail des moulures du manteau de la cheminée, détail des christogrammes « IHS » dans le passage voûté - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 16 : porte à chanfrein US145 à l'intérieur de la maison et éléments de décor



---

mural en partie basse du mur - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 17 : vue générale du cabanon en molasse verte devant la façade nord, porte murée US147 à l'intérieur de la maison, et démolition de la maison le 28 août 2018 - Clichés © équipe Inrap ; DAO : F. Vaireaux, Inrap

Figure 18 : proposition de restitution de la façade nord d'après les clichés photographiques - Clichés © équipe Inrap ; DAO : Gh. Macabéo, Inrap

Figure 19 : proposition de restitution de la façade sud d'après les clichés photographiques - Clichés© équipe Inrap ; DAO : Gh. Macabéo, Inrap

Auvergne-Rhône-Alpes  
 Haute-Savoie, 5 Rue Charles de Gaulle  
 x : 928 315,119 m  
 y : 6 534 070,111 m  
 z : 339,26 m à 335,25 m IGN69-NGF

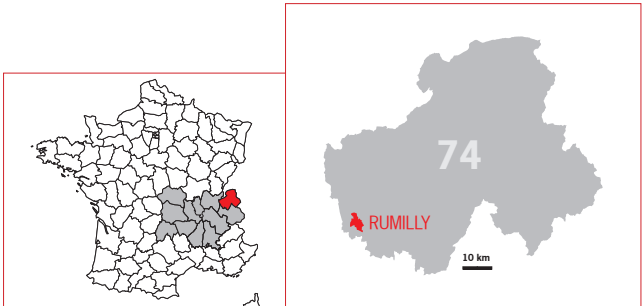


Fig. 1 : localisation du site sur fond de carte régionale 1/250 000

Source : Direction de la communication ARA ; DAO ; Gh. Macabéo/Inrap.

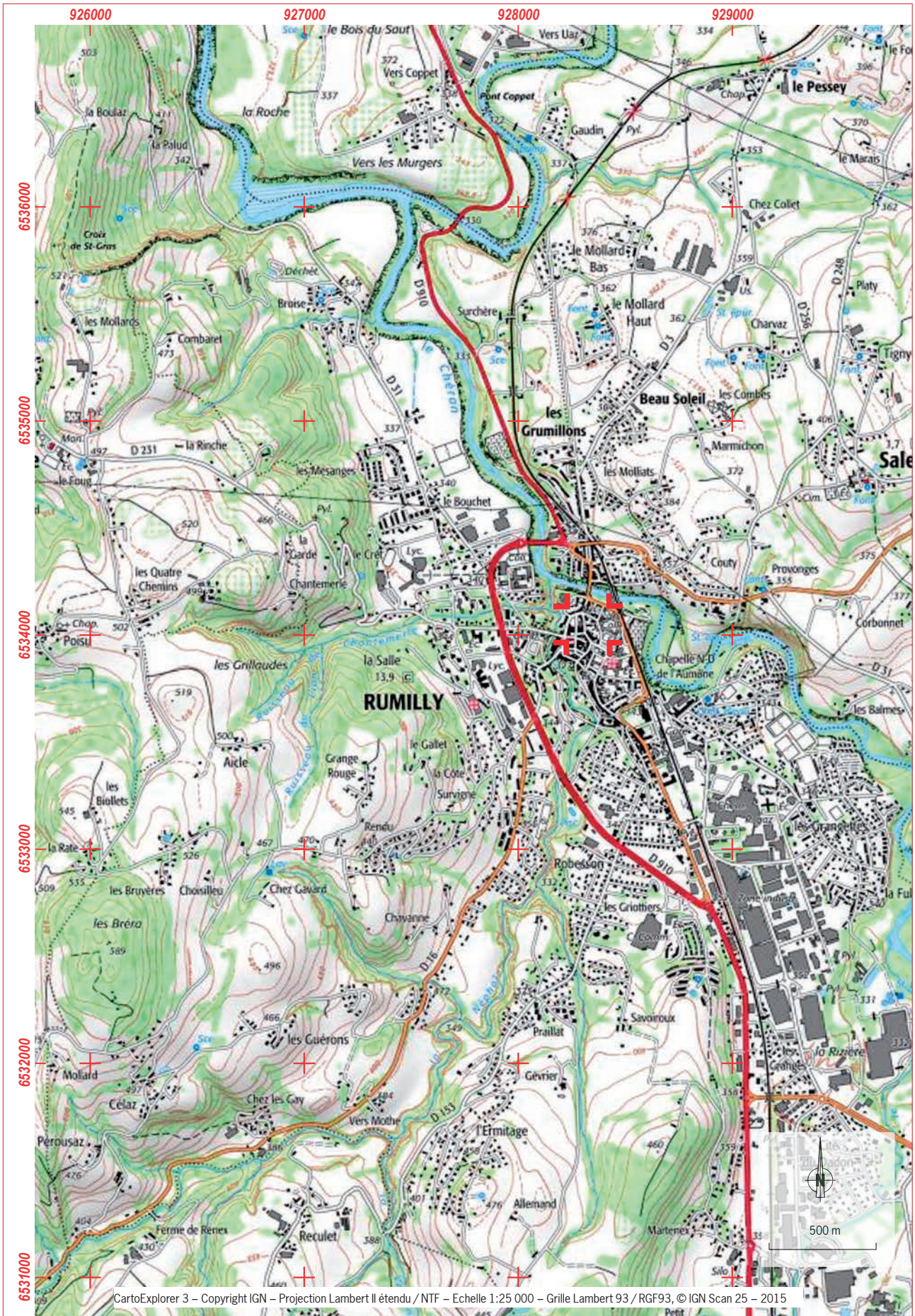


Fig. 2 : localisation du site sur fond I.G.N. 1/25 000

Source : IGN ; SIG et DAO : Gh. Macabéo/Inrap

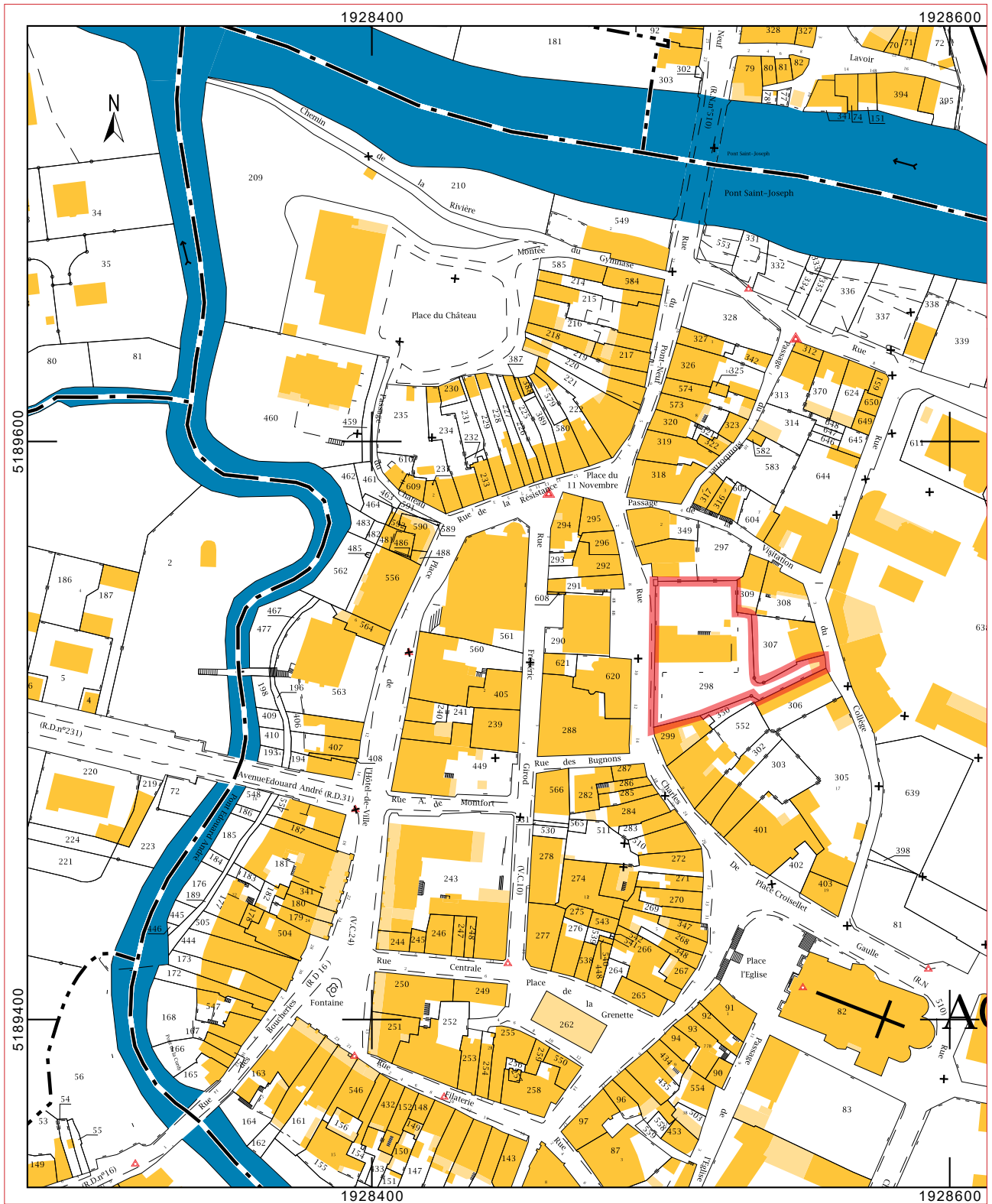


Fig. 3 : localisation cadastrale 1/2 000 – parcelles AO 298

Source : cadastre.gouv.fr ; DAO : Gh. Macabéo/Inrap



**Fig. 4** : projection de l'emprise de fouille et des sondages sur un extrait de la Mapped sarde

Source : Coll. A.D.H.S., 1 Cd 96, copie, image assemblées 1728-1738 ; DAO : F. Vaireaux/Inrap



Fig. 5 : projection de l'emprise de fouille et des sondages sur un extrait du cadastre français de 1864

Source : Coll. A.D.H.S., 3P 3/7202, Feuille n°2 bis ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

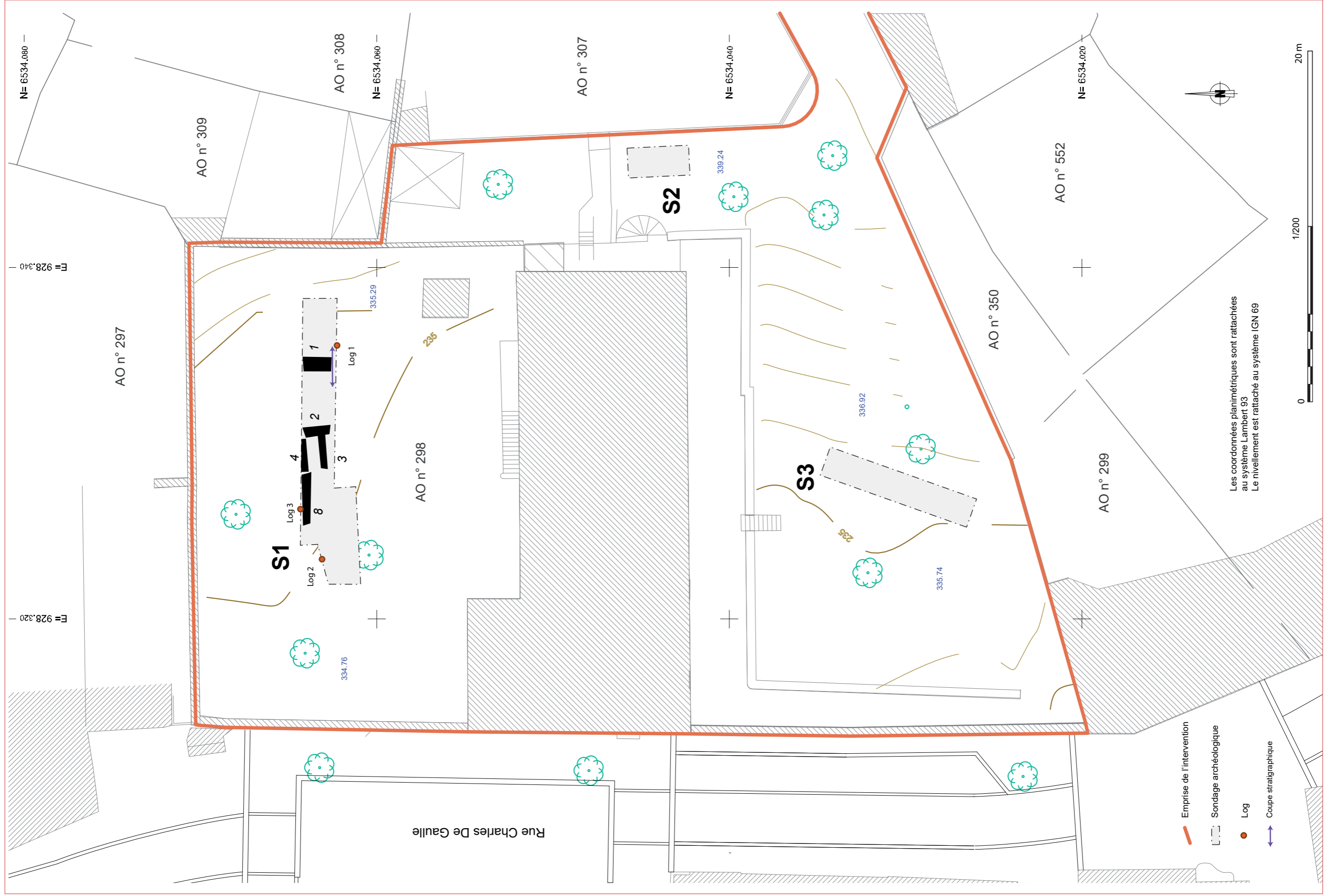


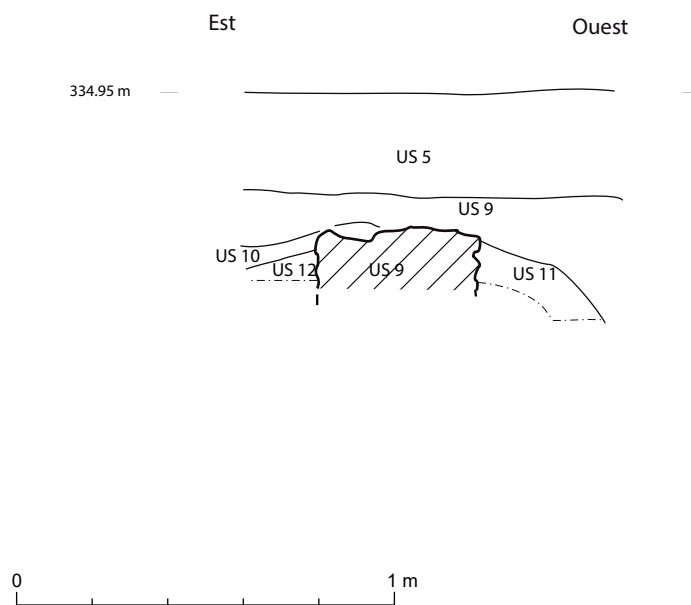
Fig. 6 : plan général d'implantation des sondages dans la parcelle

Fond de plan : C. Daviet - SELAL géomètre-Expert ; Topographique, S. Couteau, Inrap ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

### Sondage 1, log 1



### Log 1



**Fig. 7 :** vue du sondage 1 et coupe stratigraphique du log 1

Cliché : équipe de fouille ; Relevé : C. Plantevin ; DAO : F. Vaireaux/Inrap



### Mur 2



### Mur 4



Fig. 8 : sondage 1, vue générale des murs M2 et M4

Clichés : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

**Mur 8**



**Mur 3**

**Fig. 9** : sondage 1, vue générale des murs M8 (haut) et fondation de M3 (bas)

Clichés : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

## Sondage 2



**Fig. 10** : vue de l'emplacement du sondage 2 à l'est

Cliché : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

### Sondage 3



**Fig. 11** : échantillon (Log) du sondage 3

Cliché : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap



**Vue générale de la façade nord**

**Détail de la fenêtre à barreaux US 101**



**Vue générale du passage voûté depuis le nord**

**Fig. 12** : vue générale de la façade nord (ht), détail fenêtre à barreaux US101 (milieu) et vue, depuis le nord, du passage voûté côté est du bâtiment

## Façade nord

Baie US 102



Baie US 103

Baie US 104



**Fig. 13** : façade nord – vues de détail des baies à doubles croisillons US102, US103 et de la demi-croisée US104

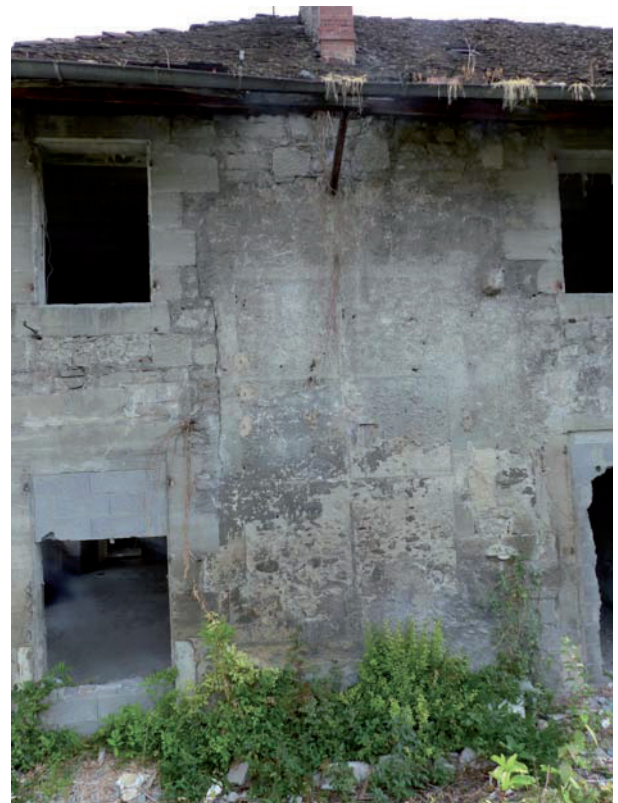
Clichés : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

## Façade sud

**Baie US 121**



**Baie US 123**



**Baie US 124**

**Fig. 14** : façade sud – vue de détail des baies US121, 123, 124

Clichés : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap



**Vue générale de la  
cheminée US144**

**Détail des  
moules du manteau côté sud**

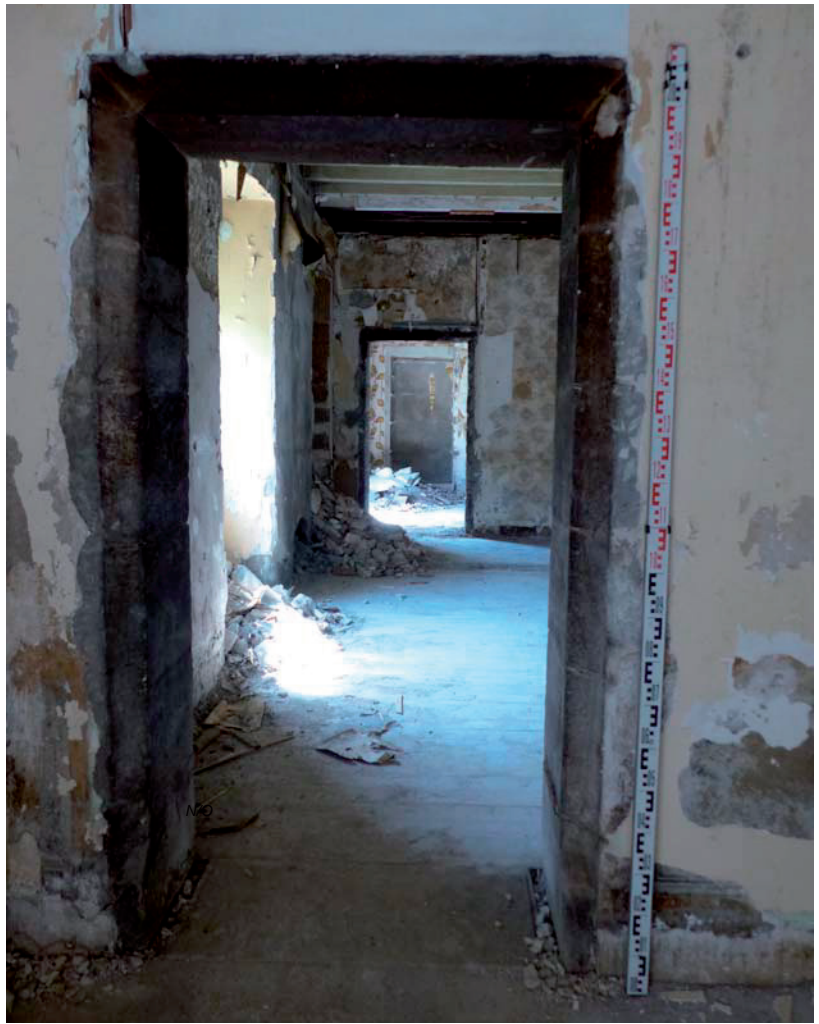


**Vue de détail du  
christogramme « IHS »**

**Fig. 15 :** vue générale de la cheminée US144 ; de détail des moules du manteau de la cheminée, et des christogrammes " IHS " dans le passage voûté oriental



**Porte US 145**  
...



...  
**éléments du  
décor peint en  
partie basse du mur**

**Fig. 16** : à l'intérieur de la maison – porte à chanfrein US145 et éléments de décor mural en partie basse du mur

Clichés : équipe de fouille ; DAO : F. Vaireaux/Inrap



**Vue générale du  
cabanon en molasse verte  
devant la façade nord**

**Vue de la  
porte murée US 147**



## DÉMOLITION RUE CHARLES DE GAULLE

Publié le 25 août 2018 par Service Communication



**Capture d'écran de la  
démolition de la maison du  
5 rue Charles de Gaulle**

Les travaux de démolition de la maison Armand rue Charles de Gaulle dans le cadre de l'aménagement du jardin public ont débuté ce mardi 28 août, sans incidence majeure sur les conditions de circulation en centre-ville.

**Fig. 17** : vues générale du cabanon en molasse verte devant la façade nord, de la porte murée US147 à l'intérieur de la maison, et démolition de la maison le 28 août 2018

Clichés : équipe de fouille, Ville de Rumilly (bas) ; DAO : F. Vaireaux/Inrap

Détail des modénatures  
d'un meneau double



FACADE NORD

Angle NORD-OUEST  
Côté rue



Fig. 18 : proposition de restitution des ouvertures de la façade nord d'après les clichés photographiques

Clichés : équipe de fouille ; DAO : Gh. Macabéo/Inrap



FACADE SUD, vue depuis l'est vers l'ouest

FACADE SUD



Angle SUD-OUEST  
Côté rue

Angle SUD-EST  
Passage voûté

Fig. 19 : proposition de restitution des ouvertures (en blanc) de la façade sud d'après les clichés photographiques

Clichés : équipe de fouille ; DAO : Gh. Macabéo/Inrap



# III. Inventaires



## Les inventaires réglementaires

### Tableau des inventaires

Inventaires réglementaires	Présents ou absents
Inventaire des entités archéologiques	<b>Présent</b>
Inventaire technique du mobilier	<b>Présent</b>
Inventaire du matériel biologique	Absent
Inventaire des prélèvements	Absent
Inventaire des documents graphiques	<b>Présent</b>
Inventaire des documents photographiques numériques	<b>Présent</b>
Inventaire de la documentation numérique	<b>Présent</b>
Inventaire de la documentation écrite	Absent



## Inventaire des entités archéologiques : US

74 / 225 / 2213125

N°photo	N° US	N° Log	N° son- dage	Description	Alti sup.	Alti. Inf	sur	sous	syn- chrone
P1020962, P1020964, P1020967, P1020968, P1020976, P1020977	<b>1</b>		1	Mur, orienté N/S de 0,80 m de large, avec gros galets (30 x 20 cm), blocs de molasse grise, liés par un mortier beige jaune.	334,2				
P1020969, P1020970, P1020972, P1020973, P1020978, P1020979, P1020980, P1020981	<b>2</b>		1	Mur, orienté N/S de 0,50 m à 0,60 m de large. Parement sur côté ouest, galets de 15 cm x 12 cm et 20 cm x 10 cm, un bloc de calcaire de 26 cm x 25 cm, molasse de 20 cm x 20 cm, liés par un mortier de sable et chaux, graviers, plutôt friable, 0,40 m de hauteur conservée. Entre M 2 et M 3, espace de 0,75 m de large, fosse septique (comblement par limon sableux gris contenant fragments céramiques, métal, nombreux os de faune)	333,99			5	3
P1020984, P1020985, P1020999, P1030001, P1030002	<b>3</b>		1	Mur, orienté E/O, de 0,60 m de large, chaîné avec M2, un très gros galet (40 cm x 25 cm) au chaînage, galets (20 cm x 12 cm), 1 bloc de tuf, molasse de 26 cm x 25 cm. Construit en tranchée étroite dans us 7; lié par un mortier sableux gris compact blanc jaune. Fondation de 0,42 m au minimum au niveau de l'arrachement.	333,85				2
P1020981, P1020986, P1020987	<b>4</b>		1	Mur orienté E/O, en partie dans la berme nord, composé de galets (22 cm x 18 cm et 10 cm x 10 cm), quelques blocs de molasses épars, mortier très compact de chaux blanc gris. M4 en contact de M8, mais ?, M4 s'appuierait sur M2. mur parementé, tranchée étroite dans remblai US7,	333,94			13	2, 3
P1020994, P1020995, P1020996, P1020997, P1020998	<b>5</b>	1, 2, 3	1	Terre végétale de jardin (limon sableux gris foncé à noir), de 0,70 m d'épaisseur	335,25 à 334,78	334,65	9		
	<b>6</b>	2	1	Mortier blanc en nodules avec graviers, de 0,20 m d'épaisseur	333,92	333,67	7, 13	5	
	<b>7</b>	2	1	Remblai hétérogène Limon gris, 1,10 m d'épaisseur	333,67	332,62		6	
P1020986, P1020990, P1020991, P1020992, P1020993	<b>8</b>	3	1	Mur orientée E/O, construit en galets (20 cm x 25 cm), blocs de molasses (20 cm x 20 cm), galets moyens. Lié par mortier blanc compact fin, fondé dans le remblai.	333,68			13	
P1020994, P1020995, P1020996, P1020997, P1020998	<b>9</b>	1	1	Remblai entre us 5 : limon argileux sableux gris, nombreux nodules de mortier blanc, très fragmentés, fragments de tuiles et de graviers	334,65		1, 9, 10		
P1020994, P1020995	<b>10</b>	1	1	Limon sableux beige jaune : niveau de construction de M1	334,45	334,35		9	
P1020997, P1020998	<b>11</b>	1	1	Limon argileux orange, à l'ouest de M1. terrain naturel : moraine avec galets centimétriques à décimétriques jusqu'à 15 cm, gravillons, quelques fragments de TCA	334,26			9	

N°photo	N° US	N° Log	N° sondage	Description	Alti sup.	Alti. Inf	sur	sous	synchrone
P1020994, P1020995, P1020996, P1020997, P1020998	<b>12</b>		1	Sable beige jaune fin, rares galets.	334,34			10	
P1020994, P1020995, P1020996, P1020997, P1020998	<b>13</b>	3	1	Sable limoneux jaune avec graviers de 1 à 2 cm, abandon de M 8	334,19	333,68	8	6	
P1030076, P1030077	<b>14</b>	4	3	Limon sableux brun, nodules de mortier blanc, petits galets inférieurs à 6 cm, faune	335,9	335,72	15	5	
P1030076, P1030077	<b>15</b>	4	3	Limon sableux brun, nombreux fragments de TCA inférieurs à 6 cm	337,72	335,34	16	14	
P1030076, P1030077	<b>16</b>	4	3	Niveau de mortier de chaux blanc/gris très friable, petits blocs de molasse (6 cm à 10 cm), galets (5 cm), fragments de calcaire et d'ardoise.	335,34			15	
P1020960, P1020966	<b>100</b>	/	/	Façade nord du bâtiment	/	/	/	/	
P1030006, 1030007, 1030008, 1030009, 1030010, 1030012	<b>101</b>	/	/	Niveau 1, Baie à doubles croisillons en molasse verte de la façade nord, à l'est	/	/	/	/	103, 121, 123, 103
P1030053, 1030054, 1030055, 1030056	<b>102</b>	/	/	Niveau 1, Baie à meneau simple de la façade nord	/	/	/	/	122, 104, 101
P1030054, 1030055	<b>103</b>	/	/	Niveau 1, Baie à double croisillons au milieu de la façade nord, murée puis reperçée par fenêtre us 110 et porte 108, construite en molasse verte	/	/	/	/	101, 121, 122, 123, 124
P1030051, 1030052	<b>104</b>	/	/	Niveau 1, baie à meneau simple, façade nord, à l'ouest, partiellement bouchée	/	/	/	/	122
P1030013	<b>105</b>	/	/	Niveau 1, fenêtre en molasse verte de la façade nord, avec barreaux, à l'est, piédroits, linteau et appui en molasse	/	/	/	/	
P1030010, 1030012	<b>106</b>	/	/	Niveau 1, Porte murée de la façade nord entre us 101 et 105, piédroits et linteau en molasse	/	/	/	/	109
P1030056	<b>107</b>	/	/	Niveau 1, Porte murée de la façade nord, dans us 102, installée dans l'encadrement de l'ouverture ancienne	/	/	/	/	
P1030055	<b>108</b>	/	/	Niveau 1, Porte murée de la façade nord, dans us 103	/	/	/	/	
P1020960	<b>109</b>	/	/	Niveau 1, Porte murée de la façade nord dans us 100	/	/	/	/	110
P1020960	<b>110</b>	/	/	Porte dans la cage d'escalier, donnant sur l'emprise nord, à côté de us 109	/	/	/	/	109
P1020960	<b>111</b>	/	/	Niveau 2, Fenêtre de la façade nord	/	/	/	/	113, 114
P1020960	<b>112</b>	/	/	Niveau 2, porte de la façade nord donnant sur le balcon us 119	/	/	/	/	
P1020960	<b>113</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre de la façade nord, coupe us 101	/	/	/	/	111, 114,
P1030053, 1030054	<b>114</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre de la façade nord, coupe us 102	/	/	/	/	111, 113, 114
P1030054	<b>115</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre étroite de la façade nord, coupe us 103	/	/	/	/	116
P1030054	<b>116</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre étroite de la façade nord, coupe us 103	/	/	/	/	115, 117

N°photo	N° US	N° Log	N° son-dage	Description	Alti sup.	Alti. Inf	sur	sous	syn-chronne
P1020960	<b>117</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre de la façade nord à l'angle entre la façade et la cage d'escalier	/	/	/	/	118
P1020960	<b>118</b>	/	/	Niveau 2, ouverture murée donnant sur le balcon us 120	/	/	/	/	117, 112, 113
P1020960	<b>119</b>	/	/	Niveau 2, balcon en ciment de la façade nord, coupe us 101	/	/	/	/	
P1020960	<b>120</b>	/	/	Niveau 2 balcon sur la cage d'escalier	/	/	/	/	119
P1030020, 1030021, 1030022, 1030023	<b>121</b>	/	/	Niveau 1, Baie à double croisillons de la façade sud, à l'est, coupé par us 130 et 137	/	/	/	/	122, 123, 124, 101, 103
P1030061, 1030062	<b>122</b>	/	/	Niveau 1, Baie à meneau simple de la façade sud, entre us 121 et us 123, coupé par us 128 et us 136	/	/	/	/	102, 103, 123
P1030061, 1030062, 1030063	<b>123</b>	/	/	Niveau 1, Baie, à double croisillons, façade sud, entre us 122 et us 124, coupé par us 127 et 135	/	/	/	/	122, 124, 121, 101
P1030026, 1030027, 1030028, 1030057, 1030058, 1030059	<b>124</b>	/	/	Niveau 1, Baie à double croisillons, façade sud, bien conservée	/	/	/	/	123, 122, 121, 101, 102, 103
P1030057	<b>125</b>	/	/	Niveau 1, porte à l'ouest de us 124	/	/	/	/	126
P1030059	<b>126</b>	/	/	Niveau 1, Porte entre us 124 et us 123	/	/	/	/	125
P1030060	<b>127</b>	/	/	Porte murée dans us 123	/	/	/	/	
P1030061, 1030062	<b>128</b>	/	/	Fenêtre murée dans us 122	/	/	/	/	129
P1030064, 1030065, 1030066	<b>129</b>	/	/	Fenêtre dans mur de façade sud, à l'est de us 143	/	/	/	/	128
P1030065, 1030066	<b>130</b>	/	/	Fenêtre, dans façade sud, coupe us 121	/	/	/	/	128, 129
P1030065, 1030066	<b>131</b>	/	/	Porte dans mur de façade sud, entre us 121 et us 132	/	/	/	/	132
P1030065, 1030066	<b>132</b>	/	/	Ouverture à l'est du mur de façade sud	/	/	/	/	131
P1030057	<b>133</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans le mur de façade sud, au-dessus de us 125	/	/	/	/	134, 135, 136
P1030059, 1030060	<b>134</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans le mur de façade sud, au dessus de us 126, entre us 141 et 142	/	/	/	/	133, 135
P1030061, 1030062, 1030063	<b>135</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans mur de façade sud, coupe us 123	/	/	/	/	135
P1030063	<b>136</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans mur de façade sud, coupe us 122	/	/	/	/	128
P1030065, 1030066	<b>137</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans mur de façade sud, coupe us 121	/	/	/	/	135, 136, 133
P1030067, 1030068	<b>138</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans mur de façade sud	/	/	/	/	

N°photo	N° US	N° Log	N° son-dage	Description	Alti sup.	Alti. Inf	sur	sous	syn-chrones
P1030067, 1030068	<b>139</b>	/	/	Niveau 2, fenêtre dans mur de façade sud	/	/	/	/	
P1030065, 1030066, 1030067	<b>140</b>	/	/	Niveau 2, corbeau en calcaire, au niveau du linteau de us 121	/	/	/		141, 142
P1030061, 1030062	<b>141</b>	/	/	Niveau 2, corbeau en calcaire, au niveau du linteau de us 123, et de us 142 et 140	/	/	/		141, 142
P1030060, 1030061	<b>142</b>	/	/	Niveau 2, corbeau en calcaire, au niveau du linteau de us 124 et de us 141 et 140	/	/	/		140, 141
P1030063	<b>143</b>	/	/	Niveau 1, façade sud, moulure en molasse jaune dans le bas du mur, entre us 128 et 129	/	/	/		
P1030029, 1030030, 1030031, 1030033, 1030034, 1030035	<b>144</b>	/	/	Intérieur de la maison, cheminée à piédroit et manteau en molasse verte	/	/	/		145
P1030036, 1030037, 1030038	<b>145</b>	/	/	porte à chanfrein	/	/	/		144
P1030038, 1030039, 1030041, 1030042	<b>146</b>	/	/	Niveau 1, décor mural en panneaux rectangulaires peints	/	/	/		
P1030044, 1030045	<b>147</b>	/	/	Niveau 1, porte murée à l'intérieur du bâtiment en arrière de la pièce avec la cheminée	/	/	/		145

**Inventaire scientifique du mobilier****74 / 225 / 2213125**

Sondage	US	Type de matière	Nbre fragments	Datation	Description
1	9	céramique	3	XVIe-XIXe	1 panse de service vert de Meillonas, 1 fragment de céramique à pâte claire ou rouge et 1 panse de grès cérame de Saint-Use (Drôme) à décor bleu
1	9	Métal	6		1 lame de couteau, 1 manche, 4 clous
1	9	Faune	9		



## Inventaire des documents photographiques numériques

74 / 225 / 2213125

N° photo	N° US	N° affiché par l'appareil	Sujet	description	Vue de	Date	Auteur
1	100	P1020960	Vue générale	Façade nord de la maison	est	8/7/2018	M.Goy
2		P1020961	Vue générale	Sondage 1, en cours	est	8/7/2018	M.Goy
3	1	P1020962	Vue de la structure	Mur	sud	8/7/2018	M.Goy
4	2	P1020963	Vue de la structure	Mur	est	8/7/2018	M.Goy
5	1	P1020964	Vue de la structure	Mur 1	est	8/7/2018	M.Goy
6		P1020965	Vue générale	Sondage 1	est	8/7/2018	M.Goy
7		P1020966	Vue générale	Façade nord de la maison	nord	8/7/2018	M.Goy
8	1	P1020967	Vue de la structure	Mur, avec mire	est	8/7/2018	M.Goy
9	1	P1020968	Vue de la structure	Mur, sans mire	est	8/7/2018	M.Goy
10	2	P1020969	Vue de la structure	Mur	est	8/7/2018	M.Goy
11	2, 3, 4	P1020970	Vue de la structure	Murs	est	8/7/2018	M.Goy
12	1	P1020971	Vue de la structure	mur	ouest	8/7/2018	M.Goy
13	2, 3, 4	P1020972	Vue de la structure	Murs	zénithal	8/7/2018	M.Goy
14	2, 3, 4	P1020973	Vue de la structure	Murs	zénithal	8/7/2018	M.Goy
15	1, 2, 3, 4, 8	P1020974	Vue générale	Sondage 1	ouest	8/7/2018	M.Goy
16	1, 2, 3, 4, 5, 8	P1020975	Vue générale	Sondage 1	ouest	8/7/2018	M.Goy
17	1	P1020976	Vue de la structure	Mur, avec mire	sud/ouest	8/8/2018	M.Goy
18	1	P1020977	Vue de la structure	Mur, sans mire	sud/ouest	8/8/2018	M.Goy
19	2, 3, 4	P1020978	Vue de la structure	murs, avec mire	est	8/8/2018	M.Goy
20	2, 3, 4	P1020979	Vue de la structure	murs, sans mire	est	8/8/2018	M.Goy
21	2, 3, 4	P1020980	Vue de la structure, détail	murs, avec mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
22	2, 3, 4	P1020981	Vue de la structure	murs, avec mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
23	3	P1020983	Vue de la structure	mur	zénithal	8/8/2018	M.Goy
24	3	P1020984	Vue de la structure	Mur, avec mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
25	2, 3, 4	P1020985	Vue de la structure	murs, sans mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
26	4	P1020986	Vue de la structure	Mur, avec mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
27	4	P1020987	Vue de la structure	Mur, sans mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
28	8	P1020988	Vue de la structure	mur	est	8/8/2018	M.Goy
29	8	P1020989	Vue de la structure	mur	est	8/8/2018	M.Goy
30	2, 3, 4, 8	P1020990	Vue générale des structures	mur 2, 3, 4, 8	ouest	8/8/2018	M.Goy
31	2, 3, 4, 8	P1020991	Vue générale des structures	murs, sans mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
32	2, 3, 4, 8	P1020992	Vue générale des structures	murs, sans mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
33	4,3, 8	P1020993	Vue générale des structures	murs, sans mire	ouest	8/8/2018	M.Goy
34	1	P1020994	Log	Log 1 et mur	nord	8/8/2018	C.Plantevin

N° photo	N° US	N° affiché par l'appareil	Sujet	description	Vue de	Date	Auteur
35	1	P1020995	Log	Log 1 et mur	nord	8/8/2018	C.Plantevin
36	1	P1020996	Log	Log 1 et mur	nord	8/8/2018	C.Plantevin
37	1	P1020998	Log	Log 1 et mur, sans mire	nord	8/8/2018	C.Plantevin
38	3	P1020999	Vue de la structure	mur, vue en fondation	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
39	3	P1030001	Vue de la structure	mur, vue en fondation	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
40	3	P1030002	Vue de la structure	mur	zénithal	8/8/2018	C.Plantevin
41	8	P1030003	Log 3	Log 3 et mur	sud	8/8/2018	C.Plantevin
42	8	P1030004	Log 3	Log 3 et mur	sud	8/8/2018	C.Plantevin
43	8	P1030005	Log et vue de la structure	Log 3 et mur en fondation	sud	8/8/2018	C.Plantevin
44		P1030070	Vue générale	Cabanon et zone est	ouest	8/9/2018	C.Plantevin
45		P1030071	Vue générale	Parcelle sud	est	8/9/2018	C.Plantevin
46		P1030075	Vue générale	Sondage 2	sud	8/9/2018	C.Plantevin
47	14, 15, 16	P1030076	Sondage 3	Log 4, us 14, 15, 16	est	8/9/2018	C.Plantevin
48	14, 15, 16	P1030077	Sondage 3	Log 4, us 14, 15, 16	est	8/9/2018	C.Plantevin
49	101	P1030006	Détail	Façade nord, baie à double croisillons, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
50	101	P1030007	Détail	Façade nord, baie à double croisillons, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
51	101	P1030008	Détail	Façade nord, baie à double croisillons détail, haut, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
52	101	P1030009	Détail	Façade nord, baie à double croisillons détail, bas, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
53	101, 119	P1030010	Détail	Façade nord, coté est, balcon, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
54	101, 119	P1030011	Détail	Façade nord, coté est, balcon, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
55	101, 119	P1030012	Détail	Façade nord, coté est, balcon, us 101	nord	8/8/2018	C.Plantevin
56	105	P1030013	Détail	Façade nord, fenêtre à barreaux, us 105	nord	8/8/2018	C.Plantevin
57		P1030014	Détail	Passage voûté N/S, à l'est de la maison	nord	8/8/2018	C.Plantevin
58		P1030015	Détail	Départ de voute dans passage voûté, ouest	est	8/8/2018	C.Plantevin
59		P1030016	Détail	Départ de voute dans passage voûté, est	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
60		P1030017	Détail	Christogramme, «IHS» dans passage voûté coté sud	est	8/8/2018	C.Plantevin
61		P1030018	Détail	Christogramme, «IHS» dans passage voûté coté sud	est	8/8/2018	C.Plantevin
62		P1030019	Détail	Escalier en vis, coté est	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
63	121	P1030020	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 121	sud	8/8/2018	C.Plantevin
64	121	P1030021	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 121	sud	8/8/2018	C.Plantevin
65	121	P1030022	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 121	sud	8/8/2018	C.Plantevin
66	121	P1030023	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 121	sud	8/8/2018	C.Plantevin



N° photo	N° US	N° affiché par l'appareil	Sujet	description	Vue de	Date	Auteur
67	123, 124	P1030024	Vue générale	Façade sud, cadran solaire entre us 123 et 124	sud	8/8/2018	C.Plantevin
68		P1030025	Vue générale	Façade sud, décor de forme circulaire gravé dans la molasse	sud	8/8/2018	C.Plantevin
69	124	P1030026	Vue générale	Façade sud baie à double croisillons, us 124	sud	8/8/2018	C.Plantevin
70	124	P1030027	Vue générale	Façade sud baie à double croisillons, us 124	sud	8/8/2018	C.Plantevin
71	124	P1030028	Vue générale	Façade sud baie à double croisillons, us 124	sud	8/8/2018	C.Plantevin
72	144	P1030029	Détail	Intérieur : cheminée us 144	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
73	144	P1030030	Détail	Intérieur : cheminée us 144, piédroit en molasse bleu-vert sud pris dans un pilier	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
74	144	P1030031	Détail	Intérieur : cheminée us 144, manteau en molasse et piédroit nord	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
75	144	P1030032	Détail	Intérieur : cheminée us 144, manteau en molasse bleu vert	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
76	144	P1030033	Détail	Intérieur : cheminée us 144, manteau de la cheminée	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
77	144	P1030034	Détail	Intérieur : cheminée us 144, piédroit nord	nord	8/8/2018	C.Plantevin
78	144	P1030035	Détail	Intérieur : cheminée us 144, piédroit nord	nord	8/8/2018	C.Plantevin
79	145	P1030036	Détail	Intérieur : porte à chanfrein us 145	est	8/8/2018	C.Plantevin
80	145	P1030037	Détail	Intérieur : porte à chanfrein us 145	est	8/8/2018	C.Plantevin
81	146	P1030038, 1030039, 1040040, 1030041	Détail	Intérieur : décor peint us 146	est	8/8/2018	C.Plantevin
82	146	P1030039, 1030040	Détail	Intérieur : décor peint us 146	est	8/8/2018	C.Plantevin
83	146	P1030040	Détail	Intérieur : décor peint us 146	est	8/8/2018	C.Plantevin
84	146	P1030041	Détail	Intérieur : décor peint us 146	est	8/8/2018	C.Plantevin
85		P1030042	Détail	Intérieur : papier peint	nord	8/8/2018	C.Plantevin
86		P1030043	Détail	Intérieur : papier peint	est	8/8/2018	C.Plantevin
87	147	P1030044	Détail	Intérieur : porte murée us 147, voûte en plein cintre, bouchage de blocs de molasse	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
88	147	P1030045	Détail	Intérieur : porte murée us 147, voûte en plein cintre, bouchage de blocs de molasse	ouest	8/8/2018	C.Plantevin
89	143	P1030046	Vue générale	Façade sud, appui de fenêtre us 143, molasse jaune	sud	8/8/2018	C.Plantevin
90		P1030047	Vue générale	Cabane de jardin, plan carré, molasse verte, toiture à 4 pans	sud	8/8/2018	C.Plantevin
91		P1030048	Vue générale	Cabane de jardin, plan carré, molasse verte, toiture à 4 pans	sud/ouest	8/8/2018	C.Plantevin
92		P1030049	Vue générale	Cabane de jardin, plan carré, molasse verte, toiture à 4 pans	sud/ouest	8/8/2018	C.Plantevin
93		P1030050	Vue générale	Cabane de jardin, plan carré, molasse verte, toiture à 4 pans	sud/ouest	8/8/2018	C.Plantevin
94	104	P1030051	Détail	Intérieur de la maison, baie bouchée à l'ouest, us 104	nord	8/8/2018	C.Plantevin

N° photo	N° US	N° affiché par l'appareil	Sujet	description	Vue de	Date	Auteur
95	104	P1030052	Détail	Intérieur de la maison, baie bouchée à l'ouest, us 104	nord	8/8/2018	C.Plantevin
96	102	P1030053	Détail	Façade nord, baie à meneau simple us 102	nord	8/8/2018	C.Plantevin
97	102, 103	P1030054	Vue générale	Façade nord, baie à meneau simple us 102 et baie à double croisillon us 103	nord	8/8/2018	C.Plantevin
98	102, 103	P1030055	Vue générale	Façade nord, baie à meneau simple us 102 et baie à double croisillon us 103	nord	8/8/2018	C.Plantevin
99	102	P1030056	Vue générale	Façade nord, baie à meneau simple us 102	sud	8/8/2018	C.Plantevin
100	133, 125	P1030057	Vue générale	Façade sud, baie us 133 et porte us 125 du niveau 1	sud	8/9/2018	C.Plantevin
101	124, 142, 125	P1030058	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 124, avec corbeau en pierre us 142 et porte murée us 125	sud	8/9/2018	C.Plantevin
102	124, 126, 134, 141, 141	P1030059	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 124, corbeaux en pierre 142, 141, fenêtre us 134 et porte us 126	sud	8/9/2018	C.Plantevin
103	123, 126, 134, 141, 142	P1030060	Vue générale	Façade sud, fenêtre us 134, corbeaux en pierre 141 et 142, porte us 126, et baie à double croisillon us 123	sud	8/9/2018	C.Plantevin
104	123, 135, 128, 111, 136	P1030061	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 123, fenêtre muré us 135, fenêtre us 136, us 122 et us 128	sud	8/9/2018	C.Plantevin
105	122, 123, 127, 128, 136	P1030062	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 123 et 122, us 136 et us 128 et us 127	sud	8/9/2018	C.Plantevin
106	122, 123, 126, 128, 135, 141	P1030063	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 123 et fenêtre à meneau simple us 122, us 135 et us 126 et us 128, us 141	sud	8/9/2018	C.Plantevin
107	22, 128, 129, 136, 137, 124, 143	P1030064	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 122, us 128, us 136, us 129, fenêtre us 137, us 124 et us 143	sud	8/9/2018	C.Plantevin
108	121, 129, 130, 137, 138, 131, 140	P1030065	Vue générale	Façade sud, baie bouchée us 121, corbeau en pierre us 140, us 129, 130, 137, 138, 131	sud	8/9/2018	C.Plantevin
109	121, 140, 130, 137, 138, 139	P1030066	Vue générale	Façade sud, baie à double croisillons us 121, us 140, 139, 138	sud	8/9/2018	C.Plantevin

N° photo	N° US	N° affiché par l'appareil	Sujet	description	Vue de	Date	Auteur
110	131, 138, 139, 140	P1030067	Vue générale	Façade sud, vue partielle de us 140, 138, 139, 131	sud	8/9/2018	C.Plantevin
111	139, 132, 138	P1030068	Vue générale	Façade sud, fenêtres us 139, 132, 138	sud	8/9/2018	C.Plantevin
112		P1030069	Vue générale	Vue générale de la façade sud	sud/ouest	8/9/2018	C.Plantevin
113		P1030072	Détail	Stèle funéraire du baron Auguste de Rochette de Salagine, décédé en 1861 contre mur sud de la propriété	nord	8/9/2018	C.Plantevin
114		P1030073	Détail	Stèle funéraire du baron Auguste de Rochette de Salagine, décédé en 1861 contre mur sud de la propriété	nord	8/9/2018	C.Plantevin
115		P1030074	Détail	Edicule en brique sur la stèle funéraire du baron Auguste de Rochette de Salagine, décédé en 1861	nord	8/9/2018	C.Plantevin

**Inventaire de la documentation informatique****74 / 225 / 2213125**

N° CD	Contenu	Logiciels	Poids
1	Textes, figures, inventaires, photographies	Word, A. Illustrator, Excel, Photoshop, A. Acrobat	545 Mo







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

Culture

## Rumilly, Haute-Savoie (74), 5 Rue Charles de Gaulle

### Chronologie

Bas Moyen Âge  
Temps moderne  
Période contemporaine

### Sujets et thèmes

Habitat urbain  
Maison noble  
Baies à double  
croisillons  
Cheminée monumentale  
Décors peints  
Plafond

### Mobilier

Céramique  
Mobilier métallique  
Faune

L'intervention archéologique conduite sur la commune de Rumilly (Haute-Savoie), au 5 rue Charles de Gaulle dans le cadre d'un projet de jardin de ville s'est avérée positive, avec la découverte de murs dans l'emprise nord du terrain à 334,53 m NGF, sous la terre végétale et des remblais épousant le pendage du terrain naturel qui plonge vers l'ouest. Un mur d'axe nord-sud a été identifié comme un mur de terrasse fondé dans le substrat géologique. Les deux autres sondages, l'un situé à l'est à hauteur du bâtiment et le troisième dans le jardin au sud se sont avérés négatifs, hormis une succession de couches de remblais, une tranchée profonde et un chablis.

Le bâtiment est positionné à peu près au milieu de la parcelle. Les murs gouttereaux nord et sud conservent plusieurs grandes baies à doubles croisillons de grand modèle (4 m de haut sur 2,50 m de large), dont certaines très remaniées, quatre ont été dénombrées sur la façade nord et autant sur la façade sud. Du côté sud, ces baies sont encadrées d'une ligne horizontale discontinue de corbeaux en pierre « armoriés ».

La disposition de ces ouvertures révèle le caractère ostentatoire des possesseurs de cette demeure urbaine et désigne clairement le niveau 1 comme étant la partie d'habitation, d'autant plus qu'une cheminée monumentale se dresse à ce niveau et que des décors à caisson ornent le bas des murs sous le crépi.

L'insertion topographique de ce bâtiment noble apparaît nettement sur la Carte de 1728 dans le maillage urbain médiéval, où la demeure est environnée au sud par une parcelle boisée et au nord par un jardin de plan rectangulaire avec une grande plate-bande centrale. Le secteur situé à l'est du bâtiment noble semble avoir été profondément remanié par la construction d'un mur de soutènement et l'ajout d'un passage voûté postérieur dans une fourchette chronologique comprise entre le deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> s., et le début du XIX<sup>e</sup> s. C'est visiblement à cette époque qu'est ajouté un muret de jardin, dont les traces sont encore visibles sur le terrain et sur le plan parcellaire de 1864, qui occulte en partie la vision qu'on peut avoir de la façade sud, dissimulée encore récemment par la végétation.

L'analyse des données recueillies sur le terrain conduit à identifier des vestiges, de la fin du Moyen Âge à la période moderne, caractérisés par un bâtiment appartenant à la noblesse savoyarde, très remanié à la période contemporaine. Ce bâtiment remarquable et monumental peut dater de la fin de l'époque gothique (XV<sup>e</sup> s.) et du début de la Renaissance. Il s'inscrit dans un cadre urbain médiéval qui se devine sous les façades actuelles de Rumilly.

### Inrap Auvergne-Rhône-Alpes

11, rue d'Annonay 69675 Bron cedex  
Tél. 04 72 12 90 00  
auvergne-rhone-alpes@inrap.fr

www.inrap.fr